

bilan de legislature

2006-2009

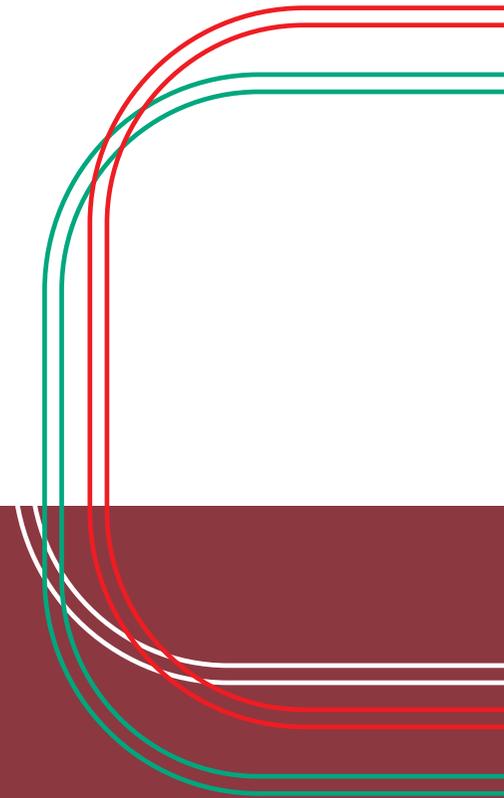
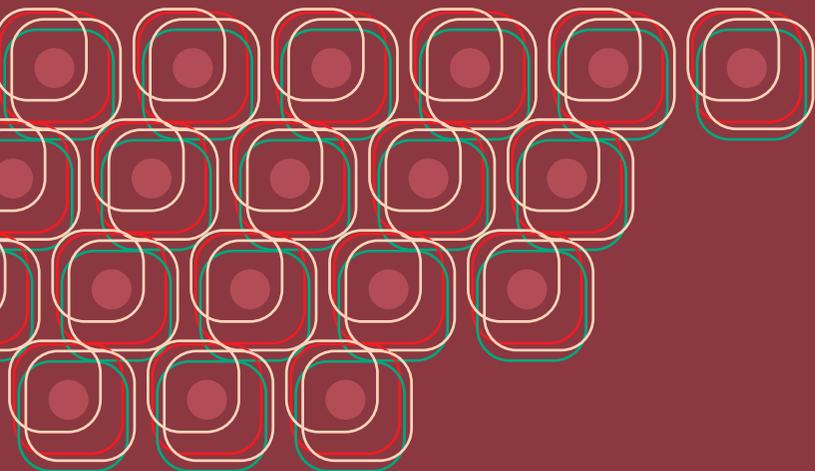
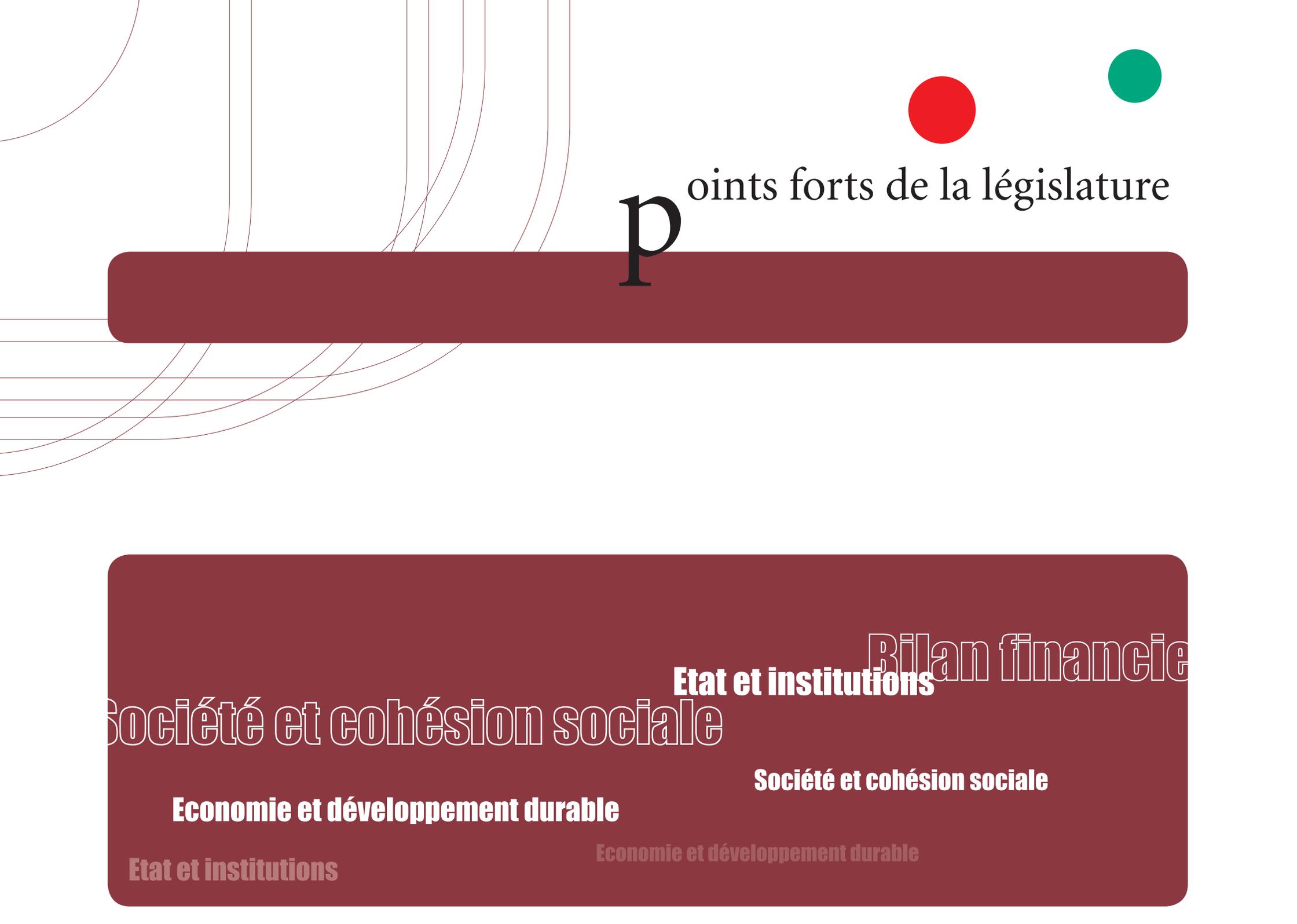


table des matières

Points forts de la législature	2-3
Déclaration du conseil d'Etat	4-5
Le bilan	
Introduction	
Un canton dans le monde en mouvement	7
Mise en valeur des atouts ou construire sur du solide	8
Un canton qui prend son destin en mains	8-9
Société et cohésion sociale	
Promouvoir l'autonomie sociale	11-12
Garantir la qualité des soins	13
Réforme en profondeur de la petite enfance	14-15
Economie et développement durable	
Pôle de la microtechnique en voie de gestation rapide	17-18
Tourisme	18
Agglomération et transports	19
Environnement	20
Energie	20
L'école, creuset socio-économique	21
Atouts d'intégration sociale et professionnelle	22
L'Université, moteur d'innovation	22-23
La culture, facteur d'identité	23
Etat et institutions	
Une dynamique de changement	25
Sur le plan des collaborations	25
Collaborations Canton-communes et intercommunales	26-27
Collaborations intercantionales	28
Une administration en mutation	29-33
Bilan financier	34-41
Conclusion	43
Réforme de l'Etat - Etat de situation mars 2009	
Mesures déjà en vigueur	45-60
Etat d'avancement des travaux	61-73



Points forts de la législature



Société et cohésion sociale

Insertion des jeunes de moins de 30 ans

Augmentation des contributions d'entretien

Augmentation du subventionnement des primes d'assurance-maladie

Réforme de notre système hospitalier pour garantir la qualité des soins

Mesures concrètes pour l'accueil de la petite enfance

Augmentation des allocations familiales

Loi sur la prostitution

Réduction d'impôts en faveur des familles, des bas et moyens revenus

Economie et développement durable

Nouvelle politique régionale

Création de 8'500 emplois depuis 2005

Concrétisation du pôle de la microtechnique

Dépôt des projets d'agglomération et TransRUN

Energie: soutien à la durabilité

Environnement : sous la bannière de l'Agenda 21 cantonal

Université: renforcement des secteurs d'excellence - Harmos et formation professionnelle

Culture: quatre axes prioritaires

Modernisation de la police du commerce et des établissements publics

Etat et institutions

Avancée spectaculaire du RUN

Collaboration renforcée avec les communes: police unique, Service informatique de l'entité neuchâteloise, politique régionale, Caisse de pensions unique

Rôle moteur dans les collaborations intercantionales

Restructuration de l'administration cantonale

Bilan financier

Redressement des finances

Réduction de la masse salariale

Trois exercices bénéficiaires

Diminution de la dette

déclaration du Conseil d'Etat

UN CANTON – UNE VISION L'innovation en marche

Le Canton de Neuchâtel a changé, mais il reste fragile. Quel que soit le chemin qui reste à parcourir et son âpreté, il a pris conscience qu'il fallait entrer dans le 21e siècle et faire face aux transformations du monde dont l'ampleur et la vitesse s'accroissent. Une dynamique économique et démographique retrouvée illustrée par la création de 8'500 emplois depuis début 2005. Jamais le canton n'a abrité autant d'emplois et d'habitants, ce qui veut dire qu'il a à la fois du talent et de l'attractivité.

En fin de législature, la dégradation rapide, brutale et contagieuse du système financier mondial a engendré une crise économique dont l'ampleur et la durée sont aujourd'hui difficilement prévisibles, mais qui sera probablement profonde et longue. Une baisse de la production et une augmentation du chômage sont déjà enregistrées. Le Conseil d'Etat, conscient des enjeux économiques et sociaux liés à cette crise, a décidé dès octobre 2008 d'en évaluer l'impact sur Neuchâtel et a pris, dès décembre, une série de décisions allant dans le sens d'une veille économique et de premières me-

sures conjoncturelles de soutien à l'emploi et aux entreprises. Un plan à plus long terme sera présenté au Grand Conseil en mars 2009.

Il y a trois ans, le canton était financièrement à la peine, dans une conjoncture qui commençait à s'améliorer. Il était en perte de repères, à la charnière d'un monde dont on avait conscience qu'il s'en était allé, et d'un autre, bien plus complexe, aux contours mal définis, marqué par l'incertitude et la volatilité. Un monde où se côtoient le global et la proximité, où toutes les frontières – et non les seules frontières géographiques – ne cessent de s'estomper, obligeant à l'ouverture, forçant à l'anticipation, exigeant d'être innovateur.

Fort de ce constat, le Conseil d'Etat s'était fixé une priorité, réinventer l'Etat, en faire la pierre angulaire d'un canton dynamique et moderne, en construisant sur ses forces, ses qualités et ses atouts, gardant le meilleur d'un très riche héritage.

La réinvention de l'Etat a commencé par une appréciation de l'environnement géopolitique immédiat, national et international, par l'identification des tendances lourdes qui se manifestent en Suisse et en Europe. Elle s'est poursuivie, à travers de nouvelles méthodes de travail, par la remise en cause de structures, de missions et les

prestations de l'Etat. Il a fallu déployer beaucoup d'énergie pour susciter le changement, pour faire comprendre à chacun qu'une page de notre histoire se tournait, que le canton devait vivre avec son temps et s'adapter, particulièrement par rapport à trois contraintes: sa taille, ses ressources, entre autres financières, et son environnement extérieur, le régional, l'intercantonal et l'international.

Effort réussi ! Une évolution des mentalités est en cours. Neuchâtel pense autrement. Ses habitants se posent moins en victimes. Ils commencent à admettre la nécessité du changement, son exigence même. Le Canton est pensé toujours plus comme un tout dont les composantes sont complémentaires et non comme la simple juxtaposition de régions qui chacune doit être traitée de la même manière. De l'équivalence des prestations, on est passé à la complémentarité. Des prestations ont été de ce fait abandonnées. Ce qui a soulevé la question de comment partager et comment distribuer. Cela ne va pas de soi. Que certains aient l'impression d'être des oubliés ou des délaissés du changement se comprend, parce que la refonte du Canton n'est pas encore aboutie.

Le redressement des finances cantonales était un passage obligé et reste une priorité. Le Conseil d'Etat s'y est attaqué avec vigueur. Les premiers résultats – conjoncture aidant – sont là. Il s'agit

d'un effort de longue durée qu'il faudra poursuivre.

Les finances sont un outil de conduite, de gouvernement. Elles donnent à l'Etat sa capacité d'action, la liberté de manœuvre qui lui est indispensable. Sans finances saines, sans efficacité, sans efficience, il ne saurait y avoir de cohésion sociale, de développement durable, d'investissements pour l'avenir.

Pour réinventer l'Etat, il a fallu restructurer la fonction publique, la redimensionner et la redéployer. Le regroupement et la fusion de services, la diminution du nombre des collaboratrices et collaborateurs, l'autonomisation de certaines structures ont pu être menés à bien grâce à l'engagement de chacune et chacun.

Réinventer l'Etat, c'était aussi s'attaquer à la collaboration entre communes et canton, promouvoir des restructurations, dont des fusions de communes, et faire le RUN via les politiques régionales et d'agglomérations. Le Conseil d'Etat s'y est attelé et des impulsions décisives ont été données. L'ampleur des défis imposait une collégialité exemplaire. Cette collégialité a caractérisé l'action

du Conseil d'Etat. Elle s'est reflétée dans une collaboration interdépartementale accrue et la mise en place de politiques transversales. Cette collaboration ne va pas toujours de soi, le « réflexe département » reprenant souvent le dessus.

Cette ampleur exigeait d'être à l'écoute de l'autre, d'expliquer, de faire comprendre, de partager, de communiquer, de parler vrai, de convaincre. Le Conseil d'Etat a pu faire entendre sa voix, même s'il n'y est pas toujours parvenu avec succès.

Les objectifs que le Conseil d'Etat s'était fixés lui imposaient une politique volontariste. Il l'a délibérément poursuivie, ayant conscience qu'en ce faisant, il bousculait des structures, des traditions, des habitudes, des intérêts, des routines, qu'il remettait en cause des acquis, qu'il obligeait à des renoncements.

Toute réorganisation en profondeur ne va pas de soi. Plus encore quand un rythme rapide lui est imprimé. Toute transformation impose des choix. Défaire des équilibres, en retrouver d'autres en ne prétérissant personne, s'efforcer de faire en sorte d'accompagner ceux que la vie n'a pas épargnés, n'est pas évident. Certains ont dû consentir des

sacrifices. D'autres ont pu – et peuvent encore – avoir le sentiment de ne pas avoir été écoutés ou que leurs situations et leurs intérêts n'ont pas été pris en considération. Le Conseil d'Etat le sait. Ce qui a été commencé doit se poursuivre. Il faudra corriger tout autant que compléter.

Le Conseil d'Etat avait des ambitions. Il a réalisé de nombreux objectifs. Mais il n'est pas arrivé au bout de ses efforts. Son action s'inscrit dans la durée. Ses prédécesseurs s'étaient attelés à la tâche en décidant d'introduire un frein aux dépenses, en initiant les premiers travaux sur le RUN ou la réorganisation du système hospitalier. Ses successeurs auront à prendre le relais. L'œuvre est de longue haleine. Rien n'est jamais acquis.

Une dynamique de changement est en place. Innover n'a pas été un vain mot et devrait continuer de caractériser l'action gouvernementale dans les quatre années à venir qui pourraient se révéler décisives.

Neuchâtel, le 16 février 2009

Le président du Conseil d'Etat
et chef du Département
de la santé
et des affaires sociales

Roland DEBELY

Le vice-président du Conseil d'Etat
et chef du Département
de la justice, de la sécurité
et des finances

Jean STUDER

La cheffe du Département
de l'éducation, de la
culture et des sports

Sylvie PERRINJAQUET

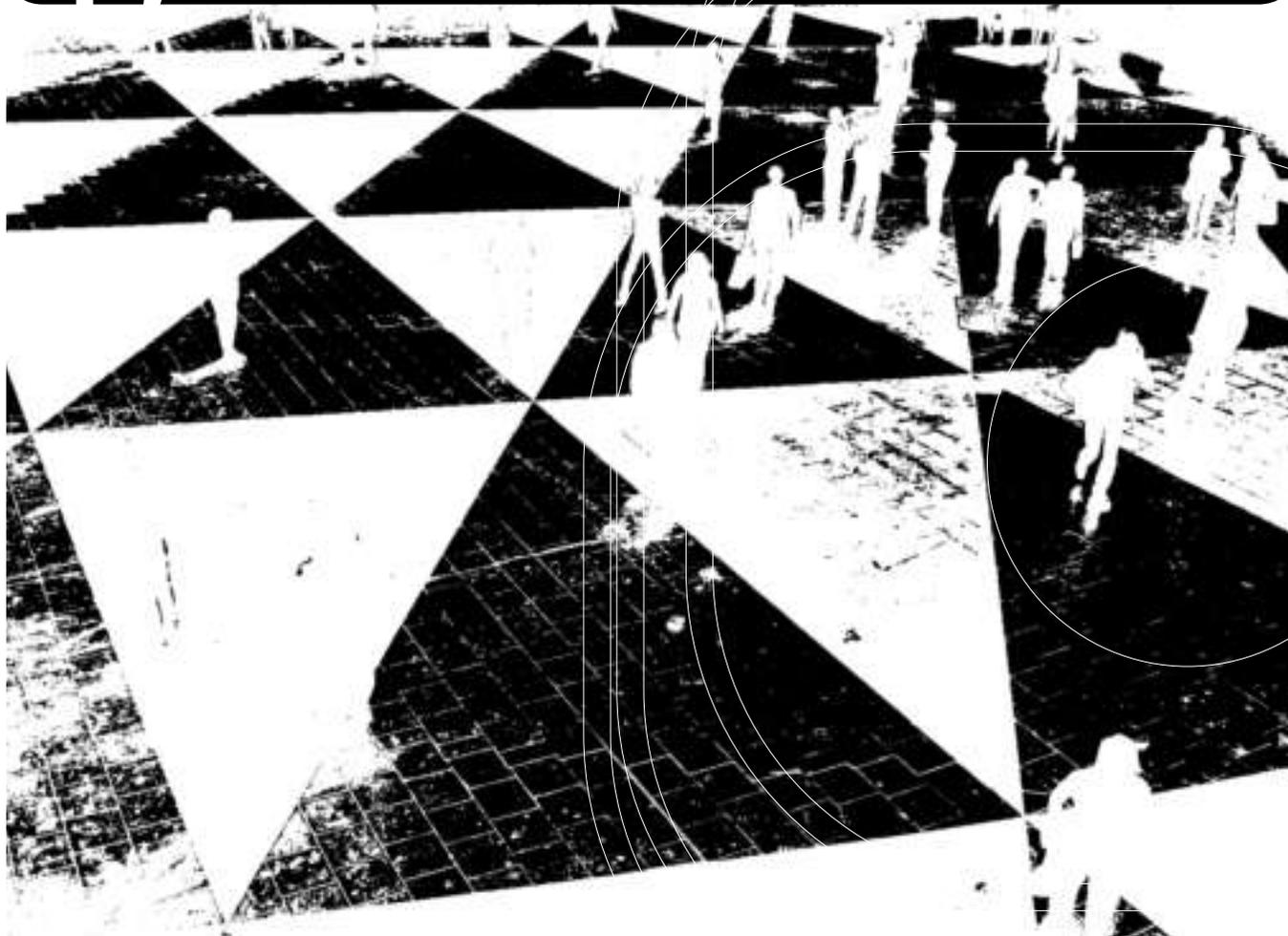
Le chef du Département
de l'économie

Bernard SOGUEL

Le chef du Département
de la gestion du territoire

Fernand CUCHE

le h ilan



Un canton dans le monde en mouvement

En trois ans, la transformation du monde s'est affirmée et les centres de gravité se sont déplacés vers l'Est et le Sud de la Planète. L'interdépendance, corollaire de la mondialisation, s'est renforcée. Les marchés et les sources d'investissements, les potentialités de collaborations et de synergies sont partout, autant aux Etats-Unis et en Occident, que par exemple, en Chine, en Inde, au Moyen Orient et en Amérique latine.

L'Union européenne participe de cette transformation. Quels que soient les aléas de sa construction, elle est pour la Suisse et Neuchâtel, tout autant qu'auparavant, un point d'ancrage incontournable et naturel, économique et culturel, à défaut d'être politique.

Tel est le contexte, au sens le plus large, dans lequel le Canton s'insère, qui n'a pas cessé de se modifier et auquel

le Conseil d'Etat a été constamment attentif, prêt à saisir des opportunités, ainsi en matière d'investissement.

Transfrontalier, le canton de Neuchâtel a tout intérêt à pratiquer l'ouverture à la fois vers la Suisse et plus particulièrement la Suisse occidentale et vers la France, plus précisément la Métropole Rhin-Rhône et la Franche Comté, tout en étant attentif à la proximité de l'Arc jurassien, soit le Jura, Berne et Vaud. Le Conseil d'Etat a cherché à construire des ponts, développer des coopérations et des synergies - ainsi en matière d'enseignement, comme en témoignent la coopération avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et l'Université de Berne, ou la mise en place de la Haute Ecole Arc Ingénierie (HE-Arc), de transport ou de développement transfrontalier. Tâche délicate qui a imposé la recherche d'équilibres, des compromis, des abandons, des partages, entre cantons et institutions, et au sein même du Canton, tout cela avec pour but de regrouper, de renforcer, de devenir plus compétitif et de mettre en valeur les atouts du canton.

Mise en valeur des atouts ou construire sur du solide

Cette mise en valeur des atouts, le Conseil d'Etat l'a voulue – et la veut – à l'échelle du canton tout entier, un tout sans centre et sans périphérie, riche de sa diversité et dont chacune des parties compte tout autant. Il a pensé son développement et son avenir comme un tout cohérent, construit autour de pôles de compétences fondées sur les spécificités de chacun et sur leur dynamisme propre. Mais qui dit pôles de compétences distincts, dit complémentarité, et non plus seulement recherche d'équilibres. Cela signifie concrètement partages, échanges, dialogues, collaborations, partenariats et rapprochements. D'où l'importance accordée à la politique régionale, au projet d'agglomération, à l'amélioration des transports essentielle quand il s'agit de désenclaver, et à la planification du TransRUN. Les contrats passés avec régions et agglomérations dans le cadre du RUN seront les socles au développement du canton, demain.

Les atouts ne sont en rien immuables, ni permanents. Ils sont le fruit d'un long travail à poursuivre inlassablement. Laissés en friche, ils peuvent perdre leur signification. Ils doivent être cultivés et développés. De nouveaux atouts peuvent aussi émerger, qu'il faut savoir susciter et soutenir. Issus de l'horlogerie, les microtechniques, la nanotechnologie, le médical et dès aujourd'hui l'énergie, voilà autant de domaines où le Canton s'est engagé et qu'il soutient.

A cet égard, formation, recherche et innovation sont primordiales. C'est tout le sens du développement du pôle de la microtechnique, un des axes forts de la législature. C'est le sens de la manière dont l'Université se réoriente. La mise en place de la HE-ARC, enfin, s'inscrit dans la ligne de cette

même volonté de renforcer formation et recherche, avec une troisième année délocalisée à La Chaux-de-Fonds pour renforcer l'interface avec le tissu économique et industriel.

A cet égard aussi, la promotion économique est un élément clé, qui a participé à la création de 8'500 nouveaux emplois depuis début 2005. Elle a été réorientée et ses efforts se poursuivront et passeront entre autres par une simplification accrue des procédures et un appui marqué aux compétences innovantes indigènes.

Mettre en valeur les atouts du canton signifie se concentrer sur les technologies de pointe, mais développer une économie de proximité par la politique régionale et agricole.

Un canton qui prend son destin en mains

Ce bilan de législature 2006-2009 du Conseil d'Etat se veut une étape d'une réforme importante initiée il y a trois ans. Cette législature a rimé avec un fort besoin de changement des structures et c'est ce que le Conseil d'Etat s'est attelé à faire principalement. Avec en toile de fond ce slogan: «Un Canton, une vision». Un slogan qui est aussi le titre du rapport sur la politique régionale et d'agglomération.

Conformément à son programme de législature, l'action de gouvernement a porté sur trois axes:

- La société et la cohésion sociale
- L'économie et le développement durable
- L'Etat et ses institutions

Le Conseil d'Etat s'y est tenu et a constamment cherché à privilégier l'interdépartemental et la transversalité des politiques.

Recentrer l'Etat a impliqué en repenser les objectifs, les priorités, les structures et le fonctionnement, en continuant d'assurer les prestations de qualité à chacun. C'est dans ce sens que va l'autonomisation de nombreuses entités à qui la compétence de décider a été transférée, en même temps qu'une responsabilité financière.

Recentrer l'Etat a imposé des changements profonds. Il s'est agi de les mener à bien en retrouvant une liberté de manœuvre sur le plan financier, à même de continuer d'assurer la cohésion sociale.

Conscient que cette vaste réforme pouvait susciter interrogations et questions, le Conseil d'Etat a voulu l'expliquer et il a porté un soin particulier, privilégiant l'écoute et le dialogue. C'est ainsi qu'il a mené en 2006 et en 2008 des rencontres avec la population dans les six districts du canton. C'est ainsi aussi qu'il a durant cette législature multiplié les rencontres avec les villes, les communes et les régions, les associations du personnel et du monde patronal, la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie et les corps constitués. Ce souci d'écoute permanent l'a également décidé à lancer en septembre 2008 une enquête d'opinion auprès de la population neuchâteloise via internet.

Aujourd'hui, bonne partie des objectifs ont été atteints. Les efforts entrepris, fruit d'une politique volontariste, ont porté leurs fruits mais ils doivent se poursuivre sur la durée.



**SOCIÉTÉ ET
COHÉSION
SOCIALE**

Le Conseil d'Etat avait, dans ce domaine, annoncé qu'il avait la volonté de relever trois défis majeurs: promouvoir l'autonomie sociale, garantir la qualité des soins et réformer en profondeur l'accueil extra-familial des enfants.

Promouvoir l'autonomie sociale

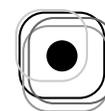
.....

L'objectif consistait à concentrer les aides sociales au sens large sur l'accompagnement et le soutien des plus faibles, des plus démunis et des plus vulnérables. Ce recentrage signifiait également que certains citoyens seraient appelés à assumer une plus grande part de responsabilité.



Insertion des jeunes de moins de 30 ans : alternative à l'aide sociale

Dans cet esprit, le gouvernement a notamment concrétisé son projet visant à offrir une véritable alternative à l'aide sociale pour les jeunes de moins de 30 ans. Il a ainsi durci les conditions donnant droit à une aide financière pour les jeunes inscrits à l'aide sociale, tout en intensifiant de manière importante les mesures (emploi, formation, stage, etc.) devant favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Ce programme a été mené en étroite collaboration avec les acteurs économiques régionaux. Parallèlement, le Conseil d'Etat a revu les montants d'aide financière octroyés pour les rendre plus incitatifs à la reprise d'un emploi.



Allocations familiales: légitime et réjouissante progression

Les allocations familiales ont bénéficié d'une forte augmentation durant la législature, qui représente une hausse moyenne de 30% en quatre ans. L'introduction du nouveau cadre fédéral a été anticipée pour allouer des montants supplémentaires aux familles dès l'année 2007. Cette première hausse a été suivie d'une deuxième en 2008 et d'une troisième en 2009, qui permet à notre canton de se montrer plus généreux que le cadre minimal fixé par la loi fédérale, puisqu'il alloue des montants supplémentaires aux familles de trois enfants ou plus et qu'il connaît également l'une des allocations de formation les plus élevées de Suisse. Cette politique des petits pas a permis durant ces quatre ans d'augmenter sensiblement le montant versé annuellement au titre des allocations familiales. Celui-ci a effectivement progressé de 480 francs pour les familles ayant un enfant, de 720 francs pour celles qui en ont deux et de 1'320 francs pour toutes les familles plus nombreuses.





Avances et contributions d'entretien augmentées de 60%

Dans le domaine des avances et des contributions d'entretien, le gouvernement a augmenté de plus de 60% l'enveloppe dévolue à ce secteur. Ce qui a permis de revoir à la hausse les limites de revenu donnant droit à une intervention financière, d'augmenter le montant maximum de l'avance versée et d'introduire un 2ème palier dans les aides octroyées. Cette dernière mesure a eu notamment pour effet d'atténuer sensiblement les effets de seuil identifiés dans ce secteur.



Assurance-maladie: plus de moyens pour baisser les primes

En matière de subside LAMal, après des réductions importantes opérées en début de législature pour des questions financières, le gouvernement a, comme annoncé, porté une attention toute particulière à ce secteur. Il a ainsi progressivement accru les moyens destinés à abaisser le niveau des primes LAMal. En trois ans, non seulement toutes les catégories pré-existantes (5) ont été remises en vigueur mais, en plus, toutes les limites de revenu ont été revues significativement à la hausse, les montants des subsides ont été augmentés et l'objectif social LAMal a été pleinement introduit. En 2009, grâce à cette politique résolument volontariste, ce

ne sont pas moins de 43'000 personnes qui bénéficieront d'une aide au paiement de leurs primes LAMal contre un peu plus de 28'000 en décembre 2006. La réallocation importante de ressources à ce secteur aura notamment pour bienfait de réduire sensiblement les effets de seuil, d'encourager les personnes qui déploient des efforts pour sortir de l'aide sociale, de réduire les risques de retards de paiement des primes et de soutenir de manière concrète le pouvoir d'achat des bas et moyens revenus, les familles en particulier.

Enfin, le mode d'octroi des subsides aux indépendants a été modifié passant de l'automatisme à un système à la demande. Cette manière de procéder permet de mieux cibler les besoins de cette catégorie de contribuables dont la réalité économique ne correspond pas toujours à la situation apparaissant dans la déclaration fiscale.



Loi sur la prostitution: une protection améliorée

Le projet de loi accepté par le Grand Conseil en juin 2005 par 109 voix sans opposition permet au canton de Neuchâtel de se doter d'une loi maîtrisant la prostitution et la pornographie. Cette loi reconnaît la liberté à chacun de disposer de son corps sans contrainte, mais elle protège les personnes qui se prostituent et la population des effets pernicieux de la prostitution. Elle coordonne enfin les mesures de prévention et de sortie de la prostitution.



Garantir la qualité des soins

L'objectif était de maîtriser l'évolution des coûts de la santé tout en garantissant un niveau et une accessibilité des soins élevés.

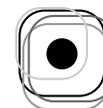


HNe : une réforme pour améliorer l'efficacité du système hospitalier neuchâtelois

En matière de soins hospitaliers somatiques, la législature a été fortement marquée par le vent des réformes exigé par le Conseil d'Etat envers HNe. En janvier 2008, dans une déclaration, le Conseil d'Etat annonce ainsi la concentration des activités de soins aigus sur deux seuls sites (Pourtalès et La Chaux-de-Fonds) et la création de deux centres de compétences forts (locomoteur et mère-enfant) localisés sur les deux sites de soins aigus. Ce scénario devrait non seulement permettre à HNe d'atteindre les objectifs financiers ambitieux fixés par le Conseil d'Etat, mais surtout d'assurer la pérennité d'un système hospitalier neuchâtelois capable d'offrir à sa population des soins de très haute qualité avec une accessibilité garantie pour toutes et tous.

Parallèlement, NOMAD et le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) sont devenus une réalité. Le premier a fort bien progressé dans la mise en place de ses structures. Il sera ainsi prêt pour développer le futur concept de maintien à domicile en cours de préparation et qui sera soumis au Grand

Conseil au début de la prochaine législature. Le second sera véritablement opérationnel dans le courant 2009 avec la mise en place progressive de ses organes dirigeants et des filières de soins annoncées.



Cancers du sein et du col de l'utérus : programmes de prévention en place

Dans le secteur de la prévention et de la promotion de la santé, de gros efforts ont été fournis. Ainsi, le programme de dépistage systématique du cancer du sein a vu le jour, grâce notamment à la générosité de la BCN. Autre nouveauté de taille: l'organisation d'un programme cantonal de vaccination visant à prévenir le cancer du col de l'utérus. Entièrement gratuit pour les bénéficiaires, ce programme est une première rendue possible grâce à l'excellente collaboration entre partenaires publics et privés.

Rappelons encore que le gouvernement a donné une suite positive à l'initiative «Fumée passive», permettant une avancée importante dans le domaine de la prévention des maladies liées au tabagisme. L'interdiction de la fumée dans les lieux librement accessibles au public sera effective au 1er avril 2009.

De même pour la prévention de l'alcoolisme des jeunes avec l'interdiction de la vente de l'alcool à l'emporter de 20h00 à 6h00 et dans les shops, qui devrait devenir réalité si le référendum lancé est refusé.

Réforme en profondeur de la petite enfance



Accueil extra-familial de la petite enfance: des mesures concrètes

L'objectif consistait à réformer en profondeur le système de l'accueil extra-familial de la petite enfance en y associant tous les acteurs concernés et en sollicitant les employeurs dans le financement du système. Sa volonté était d'augmenter l'offre en nombre de places d'accueil et ce dans les trois catégories d'accueil (crèches, accueil parascolaire, accueil familial de jour) et de simplifier et harmoniser le système d'un point de vue administratif et financier.

Des mesures concrètes ont été prises. Le 1er janvier 2008, les places de crèches en attente de subventionnement ont été intégrées au dispositif cantonal et les structures d'accueil parascolaire l'ont été le 1er août 2008. Le Conseil d'Etat a également assoupli les critères normatifs, notamment le taux d'encadrement et la surface par enfant.

Depuis 2005, le budget cantonal alloué à l'accueil extra-familial s'est considérablement étoffé. Il est passé de 3,3 mios (comptes 2005) à 4,8 mios (comptes 2008). Durant cette période, cette hausse de financement a notamment permis d'augmenter le nombre de places subventionnées en crèche de 1'016 à 1'367, et de financer 590 places en accueil

parascolaire dès le 1er août 2008. Le budget 2009 prévoit encore une augmentation du financement à hauteur de 5,5 mios. Il sera ainsi notamment possible de subventionner environ 1'600 places en crèches et plus de 600 en accueil parascolaire.



Projet de loi sur l'accueil des enfants: Neuchâtel canton pilote

Parallèlement à ces premières mesures, le Conseil d'Etat a donné son accord à la rédaction d'un nouveau projet de loi: la loi sur l'accueil des enfants (LAE). Ce projet permet la réalisation des deux objectifs fixés par le Conseil d'Etat dans son programme de législature: l'introduction de la participation financière des employeurs au dispositif de l'accueil de la petite enfance et la simplification du mode de financement du dispositif grâce à des bons d'accueil. La Confédération a validé le projet neuchâtelois comme premier canton suisse pilote en matière de financement par les bons d'accueil. Estimées à quelque 9 millions de francs, les subventions de la Confédération allégeraient, durant la phase du projet pilote, les contributions des communes, de l'Etat et des employeurs, et permettraient le lancement du projet.

En juin 2008, le Conseil a lancé une consultation du projet de loi auprès des partenaires concernés. Face aux critiques émises par certains d'entre eux, il a décidé de réétudier le projet, tout en maintenant les objectifs qu'il s'était fixés. Pour 2009, l'allocation budgétaire permet de financer les nouvelles places annoncées.





**ÉCONOMIE ET
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

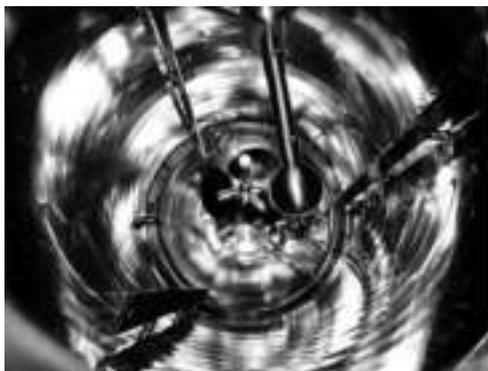


8'500 nouveaux emplois créés depuis début 2005

La législature écoulée a été synonyme de forte progression sur le plan économique pour le canton avec près de 171'000 habitants. Neuchâtel a ainsi dépassé son pic record de population, qui datait de 1973, tandis que pas moins de 8'500 nouveaux emplois ont été créés depuis début 2005 pour atteindre un total record de près de 91'000 emplois.



Ces excellents résultats sont liés à la conjoncture économique porteuse et au fort développement de l'horlogerie, mais ils sont également le fruit de l'effort de longue haleine entrepris en matière de promotion économique depuis plusieurs décennies, et qui a permis aussi de diversifier l'économie, par exemple avec l'émergence d'un véritable pôle technico et bio-médical.



Les objectifs de croissance quantitative fixés à la promotion économique lors de sa création ont ainsi été atteints et de nouveaux axes stratégiques ont été définis avec une promotion davantage orientée vers l'innovation et des objectifs plus qualitatifs. Elle se déploie désormais en trois volets: acquisition de projets, soutien accru à l'innovation et développement du secteur tertiaire. Les enjeux de développement durable ont également joué un rôle important dans la mise en place d'une stratégie de pôles de développement cantonaux, qui constituent une solution rationnelle et économe en terme de mobilité et d'utilisation du sol. Le canton doit en effet poursuivre son effort intense de promotion, afin de consolider les succès obtenus et d'anticiper sur les effets du retournement conjoncturel qui s'est amorcé à mi-2008.

Economie régionale

La volonté affichée dès le début de la législature de favoriser le développement d'une économie de proximité s'est concrétisée par la mise en place de la nouvelle politique régionale fédérale (NPR) en partenariat avec les communes via le RUN, ainsi que par une nouvelle loi sur la police du commerce et des établissements publics et une nouvelle loi sur la promotion de l'agriculture.

Concernant la réduction des contraintes et la simplification administrative en matière de création d'entreprises, un premier pas important est aujourd'hui franchi avec la création du guichet unique des entreprises au sein du Service de l'économie, dès lors que ce dernier intègre l'ensemble des activités de soutien à l'économie et aux entreprises.

Pôle de la microtechnique en voie de gestation rapide

.....

Conformément à la volonté du Conseil d'Etat affirmée dans son programme de législature, le pôle de la microtechnique d'importance nationale et internationale est en voie de gestation rapide. Ce superbe projet d'avenir est d'ores et déjà en bonne partie concrétisé. Il repose sur plusieurs piliers majeurs :

- Intégration de l'IMT à l'EPFL sur sol neuchâtelois
- Transfert du Comlab au CSEM
- Intégration de l'Observatoire cantonal au CSEM et à l'Université

- Construction d'un bâtiment de la microtechnique
- Réploiement des facultés de l'Université, en particulier celle des sciences
- Développement des activités de Neode, Finergence et Silatech

L'intégration de l'IMT à l'EPFL est effective depuis le 1er janvier 2009. Le Comlab (laboratoire commun de développement des activités de l'IMT et du CSEM composé de salles blanches) a été intégré au CSEM sur la base d'un accord entre le Conseil d'Etat, l'Université et le CSEM. Ce transfert permettra de renforcer la vocation du CSEM dans le transfert technologique, la valorisation de la recherche et les services scientifiques nécessaires à l'industrie. Il renforcera en outre l'ancrage du CSEM à Neuchâtel et permettra d'accroître les synergies déjà existantes entre le CSEM et l'IMT. L'intégration de l'Observatoire cantonal et de toutes ses activités de recherche appliquée et développement au CSEM a également contribué à renforcer l'ancrage de cette dernière institution à Neuchâtel, tout en palliant de manière rationnelle la réduction des soutiens fédéraux à l'Observatoire en créant une nouvelle chaire «Temps & Fréquence» à l'Université.

Le projet du nouveau bâtiment qui hébergera l'ensemble des partenaires et des activités est extraordinairement ambitieux: il regroupera une douzaine de chaires et se concrétisera par un partenariat public-privé à hauteur d'un montant évalué à 80 millions de francs. A ce jour, le programme des travaux est défini, le plan de quartier est en voie d'achèvement et un appel d'offres en entreprises totales sera lancé.

Ce pôle, associé à la HE-Arc, deviendra une concentration exceptionnelle de connaissances. La valorisation du transfert technologique en microtechnique, nanotechnologie et énergie devient l'axe stratégique principal de la promotion écono-

mique, celui de l'innovation, de la mise en valeur des produits issus des instituts de recherche ou fruits de la créativité des entreprises.

Les instruments de soutien à l'innovation et au transfert de technologie (Neode, Finergence et Silatech) ont été analysés en vue d'un renforcement de leurs activités pour concrétiser la réorientation de la promotion économique.

Tourisme

Cette législature a vu l'émergence d'un concept touristique destiné à mieux vendre l'image du canton de Neuchâtel et à développer ce secteur économique encore trop faible. Désormais, la promotion touristique s'articule sur le thème du «Temps», décliné en «Espaces du Temps» et «Rondes du Temps». Il s'agit de promouvoir un tourisme urbain et culturel au travers d'icônes du temps, mais aussi un tourisme vert au moyen de parcours thématiques qui verront le jour dans le canton.

Agglomération et transports



Transports : priorité au développement des transports publics et à la mobilité douce

L'Etat de Neuchâtel n'a pas attendu l'entrée en vigueur d'Agenda 21 pour inscrire nombre de prestations et décisions politiques dans le cadre du développement durable. A commencer par le projet d'agglomération qui imprime le développement durable de notre société au niveau territorial. En parfaite cohérence et complémentarité au projet d'agglomération, le Canton s'est également doté en 2006 d'une conception directrice des transports et d'un plan directeur des transports en 2007. La stratégie en terme de transports place clairement le développement des transports publics et de la mobilité douce comme priorité.



Le TransRUN: pièce maîtresse du projet d'agglomération

Aussi important stratégiquement que symboliquement, le TransRUN est une pièce maîtresse du projet d'agglomération déposé en décembre 2007 à la Confédération et doit être placé en tête de liste des priorités pour mettre en place un développement territorial durable.

Mentionnons également l'amélioration de la desserte en transports publics par l'introduction de trains supplémentaires entre Le Locle et Neuchâtel et sur la ligne Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds - Le Locle-Morteau, la réalisation d'une nouvelle halte ferroviaire au Crêt-du-Locle, l'amélioration du réseau urbain à La Chaux-de-Fonds, le développement d'une ligne de bus de l'Entre-deux-Lacs, l'amélioration de la cadence sur la ligne Neuchâtel-Lausanne aux heures de pointe, le doublement de la voie sur la ligne Berne-Neuchâtel ou encore par la reconduction des horaires TGV. Concernant les transports publics, à relever également les importants travaux réalisés en vue de l'introduction de la communauté tarifaire intégrale (CTI), qui entrera en vigueur en juin 2009.

Dans le domaine de la mobilité, plusieurs projets routiers jouent un rôle déterminant dans le cadre d'un développement durable des infrastructures cantonales. Parmi quelques exemples représentatifs, les travaux de longue haleine en vue de la reconnaissance par la Confédération de la H20 dans le réseau des routes nationales, l'inauguration en 2007 d'une première étape de la H20 liée au contournement de La Chaux-de-Fonds ou encore l'évitement de Corcelles, ouvert en juillet 2008.



Environnement



Nombreuses actions menées sous la bannière de l'Agenda 21 cantonal

Dans le domaine environnemental, nombre de prestations et décisions politiques sont à mentionner sous la bannière de l'Agenda 21 cantonal. A titre d'exemples, citons: le cadastre des sites pollués, qui permet d'évaluer et de prioriser les assainissements à réaliser dans un souci de durabilité; l'adoption en 2008 du Plan cantonal de gestion des déchets qui se projette dans les 10 à 15 ans à venir et permet de définir les bases d'une gestion durable des déchets; les règles du développement durable et le principe de précaution qui y est lié sous-tendent également l'établissement de la carte des dangers et les mesures de protection prises contre les dangers naturels; à relever par ailleurs l'introduction en 2008 du Prix cantonal du développement durable en entreprise, le prix Pride, qui vise à stimuler, à renforcer et à valoriser les bonnes pratiques des entreprises neuchâteloises en matière de durabilité.

La gestion durable des espaces naturels du canton doit également être citée comme exemple de mesure s'inscrivant dans l'Agenda 21 cantonal; qu'il s'agisse des forêts (récompensées de prix prestigieux, notamment pour leurs qualités de diversité biologique), des marais (plans d'affectation cantonaux sanctionnés en 2008), des murs de pierres sèches, dolines, haies et bosquets (mise sous protection réaffirmée

et uniformisée), des réserves naturelles (signalisation en phase de renouvellement), des pâturages boisés ou encore des cours d'eau. C'est également une préoccupation de développement durable qui a incité le Conseil d'Etat à créer en 2008 la commission consultative nature-tourisme-loisirs-sport.

Energie



Soutien à la durabilité !

Dans le domaine énergétique, la Conception directrice cantonale de l'énergie, adoptée en novembre 2006, constitue un élément primordial en terme de durabilité, bien que l'introduction d'une taxe sur l'électricité ait été refusée, privant le canton de Neuchâtel d'un programme d'encouragement à la rénovation des bâtiments. Face à l'évolution rapide de la situation générale en matière énergétique, le Conseil d'Etat a aussi procédé à d'importantes modifications réglementaires, dont une adaptation de la loi sur l'énergie entre fin 2008 et début 2009.

En outre, de nombreuses mesures prises au cours de la législature ont ou auront des effets notables sur la consommation et l'approvisionnement en énergie, dont notamment la préparation du nouveau concept éolien pour le canton de Neuchâtel, la réflexion approfondie concernant le projet de nouvelle centrale électrique à gaz de Cornaux ou la signature avec la quasi majorité des gros consom-



mateurs du canton (industries, hôpitaux, administration) de conventions visant à optimiser leur consommation.

Mentionnons encore la nouvelle loi sur l'aide au logement (du 28 janvier 2008) qui a permis de se doter d'un fonds visant à soutenir la création et la réalisation de coopératives et de fondations d'habitations susceptibles d'offrir de nouveaux logements à loyers modérés. En effet, cette loi prévoit le respect du standard MINERGIE pour les nouvelles constructions pouvant bénéficier de mesures d'encouragement et le respect des principes du développement durable dans la politique de l'aide au logement.



L'école, creuset socio-économique

.....

L'assainissement des finances de l'Etat, objectif majeur de la législature, n'a pas offert la possibilité au gouvernement de revaloriser substantiellement les conditions de travail du corps enseignant. Néanmoins, le Conseil d'Etat soutient l'accord conclu entre le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) et les syndicats d'enseignants qui atténue sensiblement le programme d'économies décidé en 2006 et permet de revaloriser de manière ciblée certains types d'enseignement tout en mettant fin à un certain nombre d'inégalités de traitement. Les fruits de cet accord, qui ont bien sûr des conséquences financières, ont été introduits par le Grand Conseil dans le budget 2009.



Fédéralisme scolaire

Au niveau de l'école obligatoire, il faut relever naturellement la ratification par le Grand Conseil à une quasi unanimité du Concordat Harmos et de la Convention scolaire romande. Ces accords réinventent le fédéralisme scolaire. Ils ont pour objectif essentiel d'harmoniser la scolarité obligatoire afin d'assurer sa qualité et sa perméabilité sur l'ensemble du territoire helvétique. Les travaux de mise en œuvre ont déjà débuté avec la mise en place de groupes de travail sur la base d'une structure participative (communes, directions d'école, syndicats, enseignants, parents d'élèves). Ces accords ont également pour conséquence une recrudescence de l'offre d'emplois pour les enseignants. Près de 100 postes supplémentaires au total d'ici à 2014.

Parallèlement à l'implémentation d'Harmos et de la CSR, un autre chantier d'importance s'est ouvert au DECS. Il s'agit d'entamer une nécessaire réflexion sur les structures de pilotage politiques et directoriales de l'école neuchâteloise. La «philosophie» de la verticalité de l'école induite par Harmos incite à considérer l'enseignement obligatoire comme un tout, homogène, sans transition abrupte entre enfantine, primaire et secondaire. Dans son esquisse de l'organisation future, le DECS souhaiterait établir des cercles scolaires regroupant dans six régions du canton les trois cycles d'enseignement sous une même autorité politique et une même autorité directoriale.

Atouts d'intégration sociale et professionnelle



Pour des formations adaptées aux besoins !

Conformément à l'objectif fixé par la CDIP, le Canton œuvre activement pour que 95% des jeunes accomplissent une formation postobligatoire et obtiennent une certification reconnue. En outre, les projets d'«insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de moins de 30 ans» et de «case management» visent à accompagner les élèves en difficultés au terme de leur scolarité obligatoire afin qu'ils puissent accéder à une formation adaptée à leurs capacités.

La réforme de toutes les ordonnances de formations professionnelles, consécutive à l'entrée en vigueur des nouvelles lois fédérale et cantonale sur la formation professionnelle, doit garantir que les formations actuelles et futures répondent aux besoins en main-d'œuvre qualifiée des entreprises et des institutions. Il en est de même de la réforme de la maturité gymnasiale mise en œuvre tout récemment.

La mise en réseau des filières de formations supérieures (par la constitution de l'ESNE) et des offres de formation continue (par la création du CEFNA) de notre canton permet de garantir l'efficacité du système de formation, de proposer aux adultes des offres pertinentes de perfectionnement professionnel et de préparer ainsi une relève professionnelle de qualité pour notre canton.

Ces réformes, annoncées dans le programme de législature, sont aujourd'hui sous toit et commencent à déployer leurs effets en permettant de «faire plus et mieux avec des moyens qui demeurent limités».

L'Université, moteur d'innovation

Le rayonnement scientifique et culturel de l'Université est un atout majeur pour le canton. Sa capacité d'innovation doit être entretenue et renforcée. Dans le contexte actuel, les moyens que l'Etat peut allouer à l'Université sont cependant limités.



Excellence

Les choix qui ont été faits renforcent les secteurs d'excellence: création du Laboratoire «Temps & Fréquence» (LTF), de l'Académie du journalisme et des médias (AJM) ou d'une formation en muséologie, développement du domaine des eaux souterraines (hydrogéologie, géothermie), renouvellement très important du corps professoral en faculté de droit. Des transferts de disciplines et de spécialités ont été mis en œuvre dans une volonté de collaboration interuniversitaire: en géologie avec Lausanne, en physique avec Berne ou avec l'EPFL en ce qui concerne l'IMT. Les demandes d'immatriculation enregistrées confirment la pertinence de ces choix.

L'Université doit poursuivre sa réflexion et être en partie reconfigurée, tout en visant le maintien de très hauts standards de qualité. C'est une tâche que le Conseil d'Etat confiera à la rectrice, au rectorat et à la communauté universitaire dans la mise en oeuvre du prochain Mandat d'objectifs (2009-2012).

La culture, facteur d'identité

.....

Au début de sa législature, le Conseil d'Etat a annoncé vouloir promouvoir la culture et son développement, mais en fixant des priorités et, en particulier, en encourageant les partenariats et les manifestations culturelles susceptibles d'avoir un rayonnement au-delà des frontières du canton. Confirmant ses intentions, le Conseil d'Etat a procédé à des choix et fixé des priorités. Dans sa réflexion, le Conseil d'Etat a, de plus, travaillé dans une vision RUN afin de développer des synergies et des complémentarités. Ces dernières ont été présentées dans le plan d'intention du Conseil d'Etat 2006-2009.



Quatre axes prioritaires

L'abandon de la politique de l'«arrosage» au bénéfice d'une politique ciblée y est clairement exprimée en préambule à la définition des axes prioritaires. Ces derniers sont au nombre de quatre : les projets «phares», une vie culturelle diversifiée, les talents émergents et le jeune public.

Le plan d'intention, bien accueilli par les milieux concernés, propose une grille de lecture permettant d'évaluer la pertinence des projets faisant l'objet d'une requête ainsi que les moyens les plus adéquats à mettre en oeuvre pour, le cas échéant, les soutenir. A cet effet, de nouvelles procédures, transparentes, élaborées en étroite collaboration avec la commission consultative de la culture ont été mises en place de même que de nouvelles formes de partenariats avec les acteurs culturels.





ÉTAT ET
INSTITUTIONS

Une dynamique de changement

Comme le Conseil d'Etat l'avait envisagé, les années 2005 à 2009 ont marqué une période de changement avec l'introduction du frein aux dépenses et de la RPT.



Les risques de la RPT

Plébiscités par le peuple en votation populaire en 2005, les mécanismes de maîtrise des finances ont d'une part été introduits par le Conseil d'Etat dès l'élaboration du budget 2006 déjà. Pour en assurer la mise en œuvre, au double plan politique et administratif, de nouveaux instruments de gestion budgétaire et financière ont été élaborés et introduits pour respecter les limites légales fixées par la loi sur les finances, en termes de déficit et d'autofinancement des investissements.

D'autre part, la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et la nouvelle péréquation financière intercantonale (RPT) sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008. Contrairement aux prévisions initiales, la RPT s'est avérée nettement moins favorable au Canton qu'espéré avec, en 2008, une diminution des contributions de l'ordre de 19 millions de francs. Qui plus est, la RPT jette une ombre supplémentaire et de taille sur les finances cantonales. En effet, le système mis en place transforme les exonérations fiscales initiées par la Confédération via l'arrêté Bonny en revenu réel, ce qui est une flagrante injustice. Selon le positionnement de Neuchâtel par rapport aux autres cantons et

l'évolution de la conjoncture économique sur les trois années qui précèdent, il pourrait ainsi lui en coûter à terme une perte de l'ordre de 120 millions de francs.

Sur le plan des collaborations



Avancée spectaculaire du RUN

La construction du RUN a connu une avancée spectaculaire à plusieurs titres. Les régions et agglomérations ont signé avec l'Etat des contrats sous forme de catalogue de projets qui fixent leurs axes de développement pour les années à venir. Une véritable plate-forme d'échange, d'appui et de suivi des projets élaborés dans les régions a vu le jour au travers de l'association RUN et du Bureau des agglomérations et des régions (BAR), qui est sa structure opérationnelle.

Ces démarches ont permis d'associer les communes et les régions à la réflexion quant à la stratégie de mise en œuvre de la politique fédérale et cantonale, en ouvrant quatre chantiers: politique régionale, politique d'agglomération, dont le TransRUN, politique touristique, réforme des institutions, tant il est vrai que les changements engagés engendrent la nécessité de réorganiser le canton.

Collaborations Canton-communes et intercommunales



Deux fusions de communes: une dynamique qui doit se poursuivre

Le Conseil d'Etat a constaté avec satisfaction que deux processus de fusions de communes ont abouti en 2008, avec la création de la commune de Val-de-Travers et de celle de La Tène, ce qui a fait passer au 1er janvier 2009 le nombre de communes de 62 à 53. Le Conseil d'Etat souhaite que cette dynamique se poursuive et se renforce à l'avenir.

En parallèle, il a lancé plusieurs restructurations en collaboration avec les villes et les communes neuchâteloises. Ainsi, depuis le 1er janvier 2008, le Service du traitement de l'information de l'Etat (STI) et le Service informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds (SIC) ont été fusionnés en un nouveau Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN). Des démarches similaires sont en cours avec le Centre d'électronique de gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel.

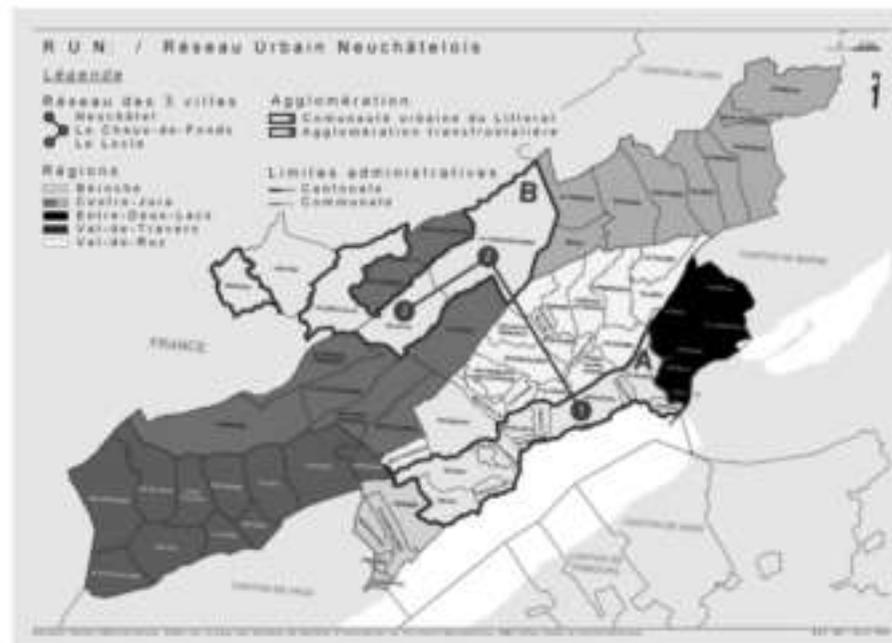


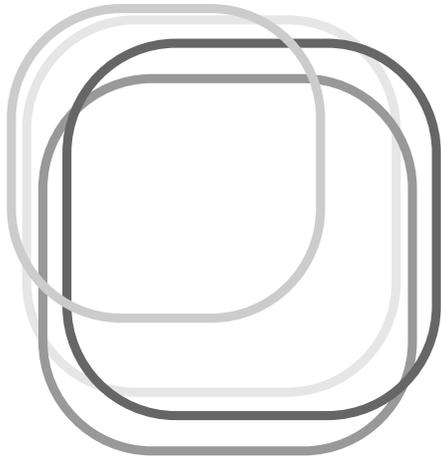
Vaste réforme dans le domaine de la Police

Le succès de la loi sur la police neuchâteloise, entrée en vigueur le 1er septembre 2007, a lui aussi valeur d'exemple pour les collaborations envisageables à l'avenir entre l'Etat et les communes. Cette vaste réforme permettra de réduire l'effectif de policiers de 10% en le faisant passer de 470, en 2006, à 411, en 2014. Le Conseil d'Etat

observe avec satisfaction que cet objectif est déjà partiellement atteint aujourd'hui, puisque les polices du canton et des communes atteignaient un effectif de 420 policiers en automne 2008.

Parallèlement à ce transfert d'effectifs, la police neuchâteloise a entrepris une réorganisation en profondeur: elle passera ainsi à l'été 2009 d'une organisation territoriale à une organisation par groupes de prestations, ce qui a permis de passer de 19 postes de police en 2006 à 13 aujourd'hui.





Vers une nouvelle répartition des compétences entre Etat, communes et institutions

Arrivé au terme de la présente législature, le Conseil d'Etat constate que la RPT, le second volet du désenchevêtrement des tâches entré en vigueur en 2005, les nouvelles collaborations entre l'Etat et les communes, les contrats de régions et d'agglomérations soulèvent toute une série de questions de fond sur la répartition des compétences et des moyens financiers entre l'Etat, les communes et les institutions paraétatiques.

Un premier bilan de la deuxième étape de désenchevêtrement démontre que celui-ci a été réalisé à l'avantage financier des communes, dont les charges

ont globalement diminué de quelques 50 millions de francs entre 2005 et 2009. De même, celles-ci n'ont pas été sollicitées pour participer aux reports de charges de la Confédération sur le canton, dans le cadre de la RPT.

Suite aux nombreuses critiques émises au début de la législature et dans la ligne des réflexions menées par la commission péréquation du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a souhaité évaluer la péréquation financière intercommunale, avec un recul de quelques années. Une étude menée en 2008 a ainsi largement confirmé les impressions du Conseil d'Etat. La

péréquation des ressources s'avère faussée par une distorsion liée au deuxième volet de désenchevêtrement qui n'a pas été corrigée. En outre, à la lueur de ce dernier, un réexamen des charges de centre est nécessaire, ainsi qu'une étude approfondie des prestations fournies par ces derniers en faveur des autres communes. En outre, la péréquation intercommunale devra être revue à l'aune de la RPT, de la nouvelle politique régionale et de la nouvelle politique des agglomérations de la Confédération.

L'avenir des collaborations horizontales, entre les communes, et verticales,

entre les communes et le canton, passera donc par une refonte complète de notre système et par la mise en œuvre de nouveaux instruments de gestion et d'allocation des ressources, comme les contrats de prestations ou les conventions-programmes. C'est dans ce contexte qu'il conviendra d'examiner la perspective d'une troisième étape de désenchevêtrement entre l'Etat et les communes.

Il s'agit de mettre cette procédure en parallèle avec la réorganisation des institutions du canton initiée au travers du RUN.

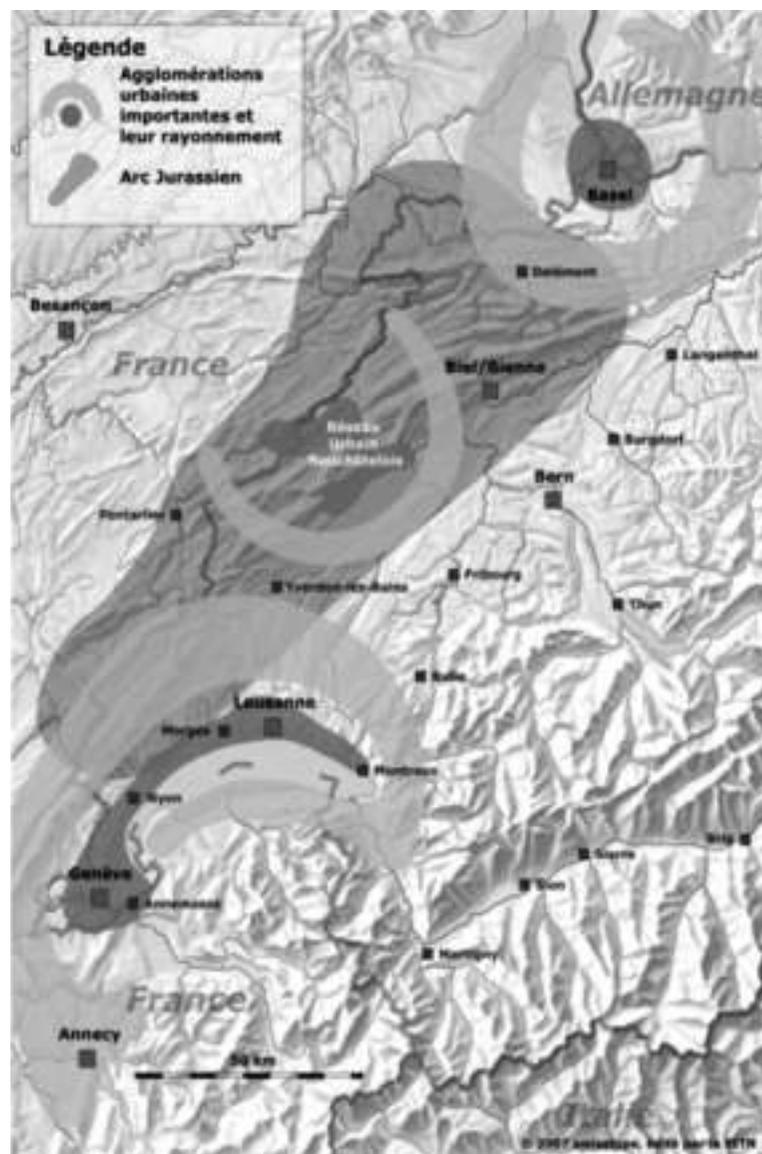
Collaborations intercantionales

.....

Dans le domaine intercantional, le Canton de Neuchâtel a joué un rôle moteur dans l'émergence de projets importants, tels que la création de la Maison des cantons à Berne, la construction d'une structure de promotion économique commune à la Suisse occidentale ou encore à la construction en marche d'une région de l'Arc jurassien. De nouvelles collaborations ont également été initiées en lien avec la RPT et la NPR. Finalement, d'autres dossiers, notamment celui de la localisation des filières de la HE-Arc, ont mis en évidence un déplacement des enjeux et du pouvoir décisionnel des cantons vers les structures intercantionales qu'ils ont créées, ce qui démontre que ces structures sont devenues matures.

Globalement, hormis quelques collaborations techniques à géométrie variable, les collaborations intercantionales se développent sur trois plans: les cantons de l'Arc jurassien (ArcJurassien.ch), la Suisse occidentale et la Suisse entière.

Avec les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne, les relations entre le canton et la Franche-Comté se sont multipliées et le Conseil d'Etat s'est appliqué à les structurer. Le canton de Neuchâtel a ainsi adhéré, via le RUN, au réseau métropolitain Rhin-Rhône, a participé à la relance des activités de la Conférence transjurassienne (CTJ) et a adhéré à la Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie (FFSRT). Le Conseil d'Etat a en outre multiplié ses contacts avec la Préfecture et le Conseil régional de Franche-Comté, ainsi qu'avec la mission suisse auprès de l'Union européenne à Bruxelles.





Une administration en mutation



Développer les prestations en ligne

L'avenir de l'administration cantonale sera toujours plus marqué par le développement de prestations en ligne, la simplification des démarches administratives, l'accès à une large palette de prestations par des guichets physiques moins spécialisés, moins nombreux mais plus conviviaux et plus efficaces qu'aujourd'hui. Les réorganisations opérées depuis 2005 s'inscrivent d'ores et déjà dans cette perspective.

Mais la technologie et les infrastructures ne suffisent pas à elles seules. La gestion du personnel devra également suivre cette évolution. Durant la présente législature, la mobilité interne a joué un rôle très important dans le recrutement de personnels pour les postes vacants. Les riches expériences que le Conseil d'Etat en a retiré démontrent clairement que l'avenir d'une administration moins hiérarchisée, avec des collaborateurs assumant plus de responsabilités de manière autonome passera aussi par une amélioration significative de la gestion des compétences du personnel, au niveau des unités déjà.



Des instruments stricts pour une gestion du personnel rigoureuse

Dans sa feuille de route, le Conseil d'Etat s'est fixé pour objectif de réduire la masse salariale d'au moins 10% par rapport au budget 2006. A cet effet, des procédures strictes en matière de gestion du personnel ont été fixées par arrêté en mars 2006. Un accord salarial a en outre été trouvé avec les associations du personnel pour fixer l'évolution des salaires de la fonction publique pour la période 2007 à 2009. Cet accord a été ancré dans une loi adoptée par le Grand Conseil en décembre 2006. A la même session, ce dernier a également approuvé une loi d'encouragement temporaire à la retraite anticipée pour le personnel soumis au statut de la fonction publique. Enfin, deux conventions emplois, l'une pour le personnel administratif et technique, l'autre pour le personnel enseignant, ont été négociées avec les syndicats pour retrouver des solutions aux collaborateurs touchés par des suppressions de fonctions dans le cadre de restructurations décidées par le Conseil d'Etat. Ces deux textes sont mis en oeuvre depuis le 1er juillet 2007.

L'objectif de réduction de la masse salariale de 10% a été atteint. La masse salariale a ainsi diminué de 11,8% entre 2005 et 2008 et même de 14,6%, en francs constants 2005, après correction du renchérissement.

Outre les effets des instruments de gestion et des lois évoqués ci-dessus, ces sommes incluent les résultats de restructurations et de réorganisations, comme la gestion par mandat d'objectifs appliquée à l'Université à partir de 2007 ou l'intégration de la police et du centre informatique de La Chaux-de-Fonds et la mise en place de contrats de prestations avec les communes.

Dans les effectifs planifiés dans les budgets, près de 70 équivalents plein temps (EPT) ont été intégrés dans l'administration cantonale à la suite de réformes; 55 EPT ont été en revanche externalisés vers des structures autonomisées.

Les départements ont quant à eux contribué à réduire de près de 45 EPT l'effectif de l'administration cantonale par des mesures de réorganisation et d'optimisation des prestations.

Au final, les effectifs planifiés dans les budgets ont diminué de 30,8 EPT entre 2005 et 2008.

Evolution de la masse salariale entre 2005 et 2008

	2005	2006	2007	2008	Evolution 2005-2008	
Comptes en mio. de francs					En mio. de francs	En %
Personnel admin. et tech.	255.1	251.5	240.7	243.2	-12.0	-4.7
Personnel enseignant	145.0	144.7	108.0	109.8	-35.2	-24.3
Total	400.1	396.3	348.7	352.9	-47.2	-11.8
En francs constants 2005	400.1	392.5	343.8	341.8	-58.3	-14.6

(Sources : Comptes de l'Etat 2005 à 2008)

Evolution de l'effectif planifié dans les budgets (personnel administratif et technique, magistrats et autorités)

En EPT	2005	2006	2007	2008	Evolution 2005-2008	
					En EPT	En %
Intégration d'effectifs dans l'administration			52.5	16.2	68.7	
Externalisation		-2.4		-52.6	-55.0	
Réorganisation/fusion			-10.7	-6.6	-17.3	
Variation d'effectif interne		3.0	-39.0	8.8	-27.2	
Effectif au budget	2'383.5	2'384.1	2'386.9	2'352.7	-30.8	-1.3

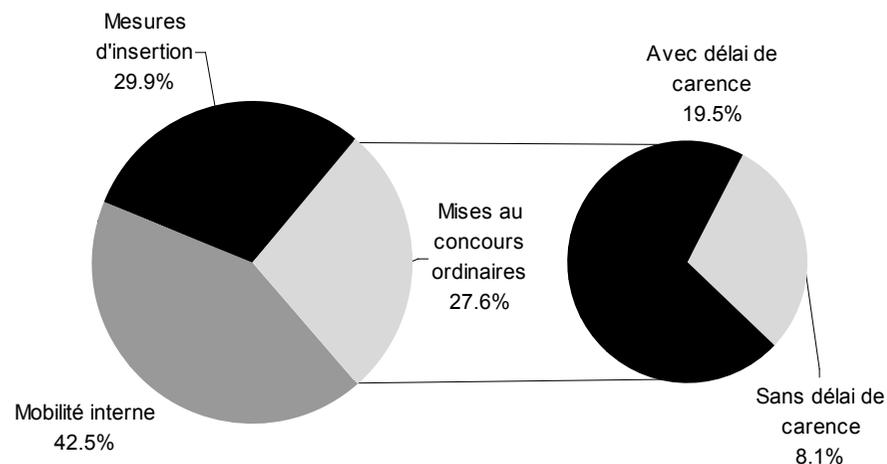
**Impact des instruments de gestion sur l'effectif réel
(personnel administratif et technique, magistrats et autorités)**

En EPT	2005	2006	2007	2008	Comparaison 2005-2008	
					En EPT	En %
Effectif au budget	2'383.5	2'384.1	2'386.9	2'352.7	-30.8	-1.3
Effectif au 31.12	2'363.3	2'271.5	2'259.2	2'263.0	-100.3	-4.2
Différence d'effectif (mesures internes, vacances de postes)	-20.2	-112.6	-127.7	-89.7		

Les effectifs au budget ne sont toutefois jamais atteints en cours d'année, comme l'illustre très bien l'effectif arrêté au 31 décembre.

La différence croissante entre l'effectif planifié au budget et l'effectif au 31 décembre que l'on observe en 2006, 2007 et 2008 par rapport à 2005 est liée, d'une part, à l'application rigoureuse des instruments de gestion des remplacements de personnel et, d'autre part, au programme de retraite anticipée, comme nous le verrons plus bas.

Répartition des postes repourvus entre 2006 et 2008



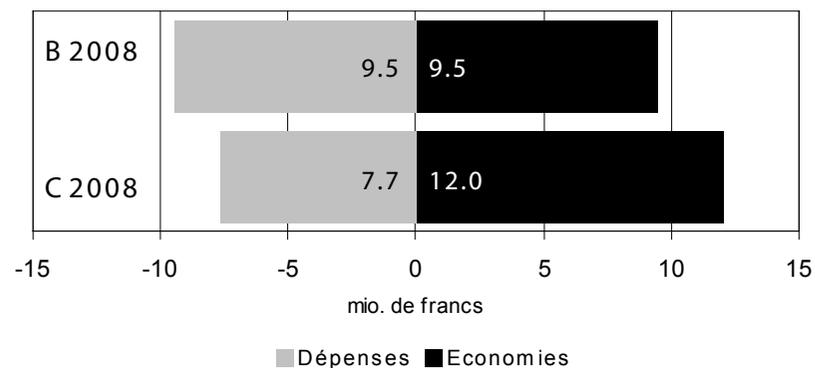
Le nombre de départs de titulaires intervenus depuis 2006 dans le personnel administratif et technique a donné lieu à 968 demandes de dérogations, selon la procédure définie en 2006 par le Conseil d'État pour les remplacements de personnel et la création de nouveaux postes.

Sur les 913 dérogations accordées par le Conseil d'État, 42,5% des postes vacants ont été repourvus par la mobilité interne. Près de 30% ont fait l'objet de mesures d'insertion professionnelle en étroite collaboration avec les offices régionaux de placement. Seulement 27,6% des postes vacants ont fait l'objet d'une mise au concours ordinaire et, sur ces dernières, plus de deux sur trois ont encore été soumises à un délai de carence.

L'application rigoureuse de ces mesures a également permis d'assurer le financement du programme de retraites anticipées.

En effet, en 2008, les 7,7 millions de charges supplémentaires générées par le projet ont été largement couverts par des économies atteignant 12,0 millions de francs. Ce résultat, comme celui de l'année 2007, est en tous points conforme à l'objectif fixé par le Grand Conseil.

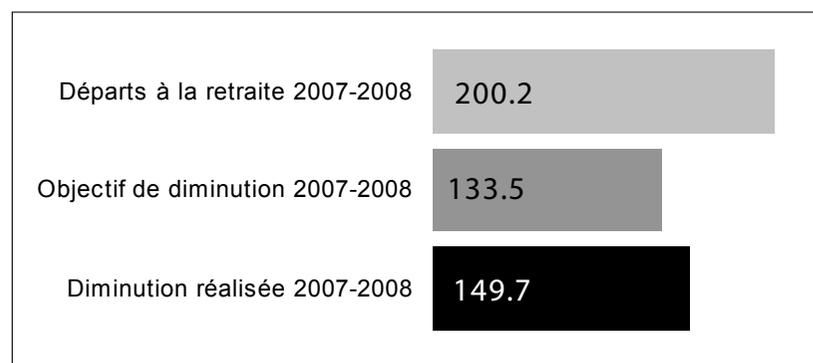
Retraite anticipée: couverture des charges



Ajoutons enfin que 200,2 EPT de départs à la retraite anticipée ont été enregistrés pour 2007-2008, avec pour corollaire une diminution d'effectif cumulée de 149,7 EPT sur la même période.

Cette diminution est supérieure à l'objectif de 133,5 EPT fixée par le Grand Conseil.

Retraite anticipée: diminution d'effectif en EPT



Aperçu des principales réorganisations effectuées entre 2006 et 2009

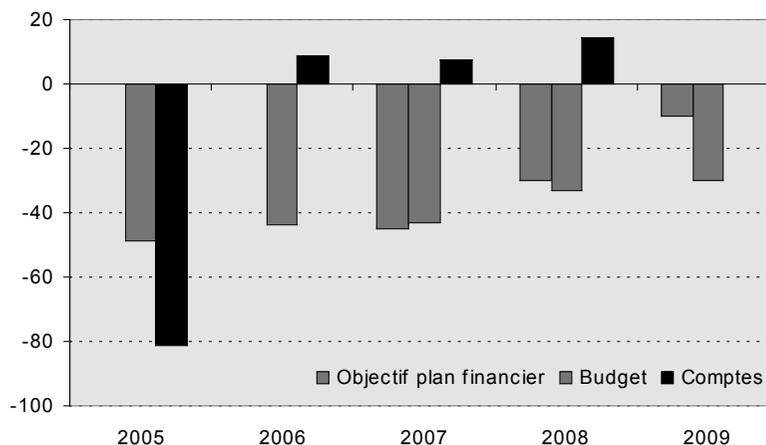
Année(s)	Opération	Réorganisations	Transferts à l'Etat	Externalisations
2006	Fusion du Service des mensurations cadastrales et du Service du registre foncier (nouveau Service du cadastre et de la géomatique)	-5.3		
2006	Fusion du Service des étrangers et du Service de l'asile et des réfugiés (nouveau Service des migrations SMIG)	-12.33		
2006-2007	Intégration à la Police cantonale d'une partie de la police locale de La Chaux-de-Fonds (opération «Grande abeille»)		52.5	
2007	Fusion du Service de la faune, du Service des forêts et de l'Office de la conservation de la nature (nouveau Service faune forêt nature à Couvet)	-2.2		
2007	Restructuration du Service des ponts et chaussées (SCPH). Le processus se poursuit jusqu'en 2014 et prévoit à terme, la diminution de 15 postes.	-7		
2007	Fusion du Service de la consommation et du Service vétérinaire (nouveau Service de la consommation et des affaires vétérinaires)	-3.6		
2007	Fusion du Service de l'économie agricole, du Service de la viticulture et de l'Office des vins et des produits du terroir (nouveau Service de l'agriculture)	-3.76		
2007	Transfert des activités de l'Observatoire cantonal au CSEM et à l'Université			-26.2
2007	Fusion du Service de la sécurité civile et militaire et des Etablissements et installations militaires de Colombier	-12		
2007	Reprise des activités du Service informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds et fusion avec le Service du traitement de l'information (nouveau Service informatique de l'entité neuchâteloise SIEN)		16.2	
2007	Regroupement des principaux centres d'impression de l'Etat	-1.3		
2007-2008	Reprise par l'Université des concierges du Service des bâtiments occupés dans ses bâtiments			-26.4
2008	Fusion du Service de promotion économique, du registre du commerce et du Service du commerce et des patentes (nouveau Service de l'économie NECO)	1.8		
2008-2009	Transfert d'une partie du personnel du Service des ponts en chaussées au Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (nouveau CNERN)			-30.8
2008-2009	Intégration à la Police cantonale de nombreuses polices locales dans le cadre de l'opération «Police unique»		31	
2009	Intégration des offices de perception de Neuchâtel et de Colombier au Service cantonal des contributions		4.8	
2009	Intégration des activités de DEN Sàrl par le Service de l'économie		7	
2009	Transfert du Service médico-pédagogique pour enfants et adolescents (SMPea) au Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)			-35
2009	Autonomisation du Service des automobiles et de la navigation (SCAN)			-65
2009	Projet d'autonomisation du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) (renvoi en commission)			-41.5
2009	Intégration du Service d'inspection et de santé au travail au Service de l'emploi (création de l'Office de surveillance, d'inspection et de santé au travail OSIS)	-2		
	Total	-46.39	111.5	-224.9

b ilan financier



Résultats plan financier (objectifs du CE), budget et comptes

(en millions de francs)



Trois exercices bénéficiaires

Les comptes ont été bénéficiaires trois années consécutives, en 2006, 2007 et 2008. Du jamais vu depuis l'introduction du modèle de comptes harmonisé au début des années 1980 ! Les objectifs du plan financier ont donc été ainsi très largement atteints.

Ces résultats sont encourageants : ils démontrent que l'enchaînement des déficits n'est pas une fatalité. En effet, la volonté de redresser les finances cantonales que le Conseil d'Etat a manifestée depuis 2005, alliée aux contraintes du frein à l'endettement, s'est traduite par une gestion rigoureuse en matière financière et de personnel notamment, par la conduite de nombreuses réformes et réorganisations d'unités en vue d'optimiser les prestations.

La meilleure maîtrise des charges alliée à l'encaissement de recettes fiscales supérieures aux prévisions en raison d'une conjoncture particulièrement exceptionnelle, ont créé ensemble une dynamique qui explique largement les résultats des comptes.

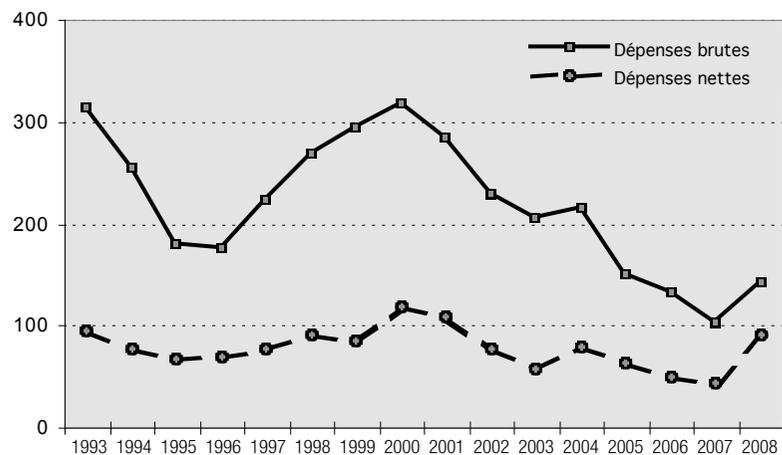
Les investissements sont en forte baisse depuis 2000 en raison de l'achèvement de gros travaux, aux difficultés financières de l'Etat et, depuis 2006, des mécanismes de maîtrise des finances.

L'augmentation que l'on observe en 2008 tient au remboursement intégral des prêts accordés par les Villes pour l'achat des bâtiments du secondaire 2 (Lycée Jean Piaget, CPLN, CIFOM).

Cette évolution n'est pas souhaitable à long terme. Le redressement des finances cantonales doit justement permettre aux autorités de retrouver une marge de manœuvre dans les investissements.

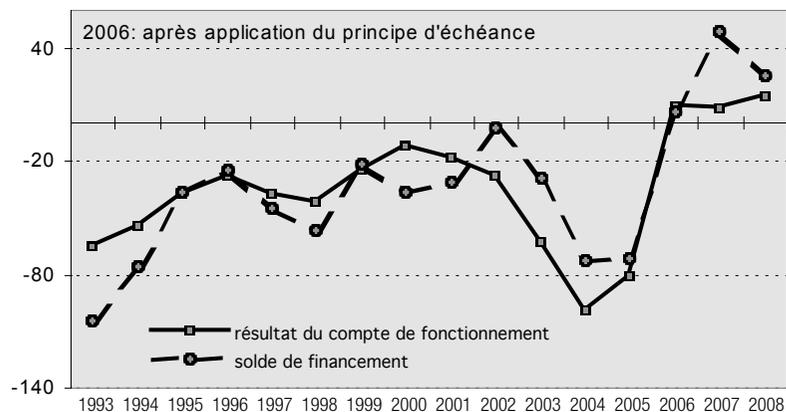
Par rapport aux années 1990 et au début des années 2000, le redressement des finances est particulièrement marqué à partir de 2006, année d'entrée en vigueur du frein à l'endettement.

On observera que le solde de financement était quant à lui négatif jusqu'à fin 2005, comme les résultats du compte de fonctionnement. L'Etat connaissait alors une insuffisance de financement qu'il devait combler par le recours à l'emprunt. En revanche, des comptes bénéficiaires enregistrés de 2006 à 2008 ont permis de dégager des excédents de financement qui ont permis d'amortir une partie de la dette.



Compte des investissements

(en millions de francs)

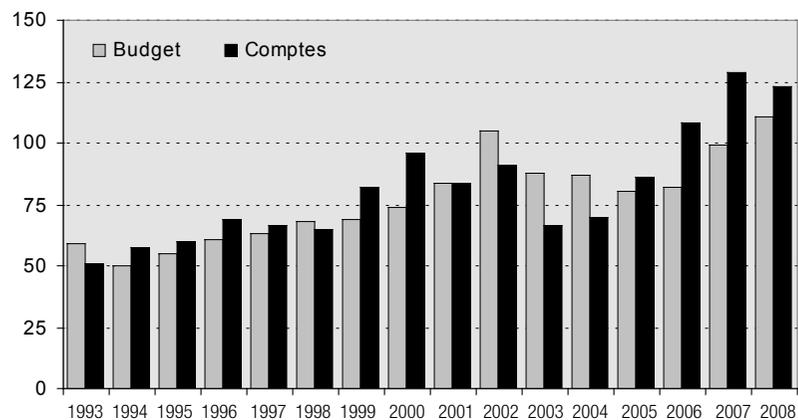


Résultat du compte de fonctionnement et solde de financement

(en millions de francs)

**Impôts personnes morales:
budget et comptes**

(en millions de francs)

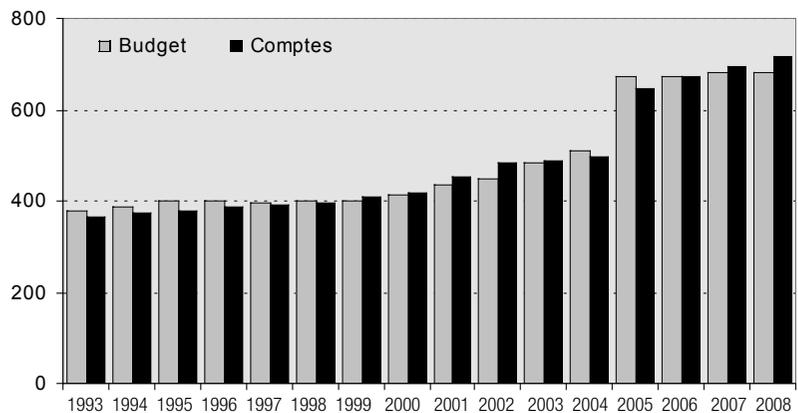


La conjoncture exceptionnelle des années 2006 à 2008 se traduit tout particulièrement dans l'évolution des recettes fiscales des personnes morales et des personnes physiques.

Les recettes au titre de l'impôt des personnes morales sont toujours très difficiles à prévoir. Comme le montre le graphique, les estimations budgétaires sont le plus souvent trop prudentes par rapport aux résultats des comptes en période de haute conjoncture, comme on l'observe pour les années 1999 et 2002, puis 2006 à 2008.

**Impôts personnes physiques:
budget de comptes**

(en millions de francs)

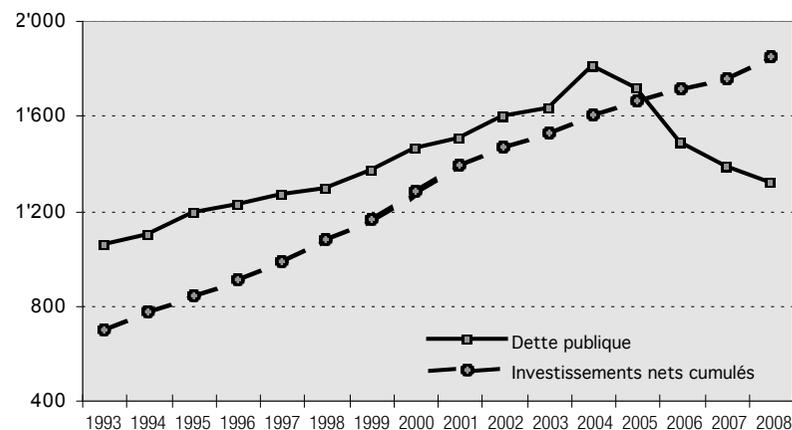


On constate que les estimations budgétaires sont également trop prudentes par rapport aux comptes en période de bonne conjoncture en ce qui concerne l'impôt des personnes physiques, et ce tout particulièrement pour 2008.

Pour rappel, le seuil que l'on observe entre 2004 et 2005 est dû à la seconde étape de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Les courbes de la dette publique et de l'investissement cumulé suivent une évolution quasiment parallèle jusqu'en 2004, en raison des déficits du compte de fonctionnement et l'insuffisance de financement.

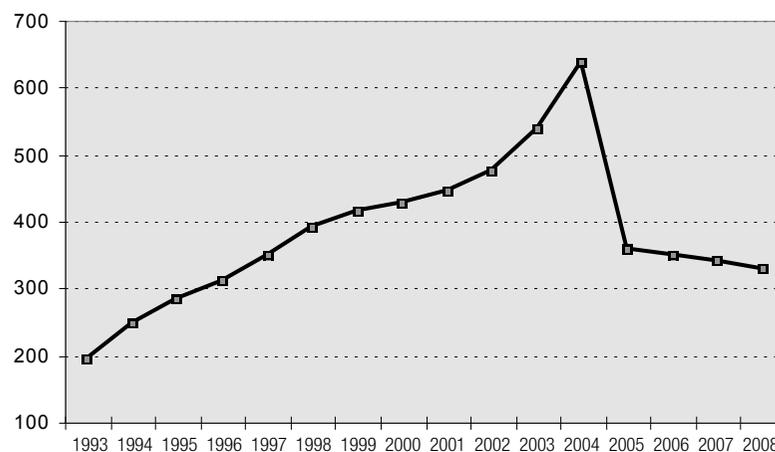
La dette diminue de 2005 à 2008 de 491 millions de francs en raison du versement au canton de la part au produit de la vente d'or de la Banque nationale suisse et des excédents de financement enregistrés en 2006, 2007 et 2008.



Investissements nets cumulés et dette publique

(en millions de francs)

Depuis 2005, le découvert au bilan a diminué de 311 millions de francs. Il n'en demeure pas moins que la fortune du canton est négative! Le découvert reste encore élevé avec quelque 327 millions de francs à fin 2008.

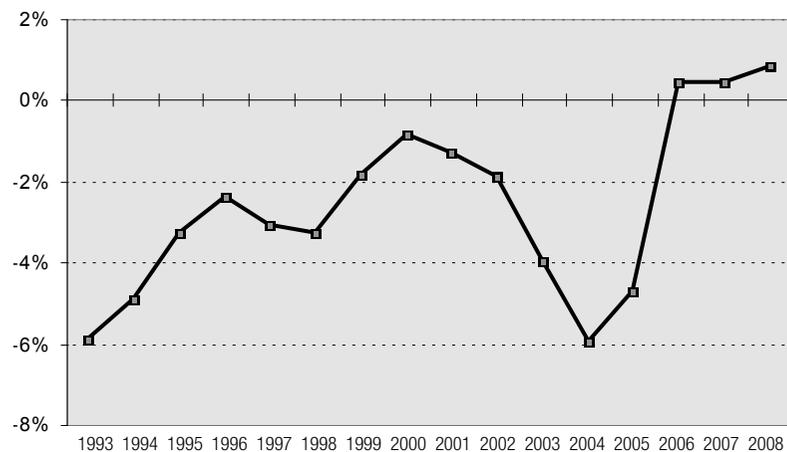


Découvert au bilan

(en millions de francs)

Couverture des charges

(en pour-cent)

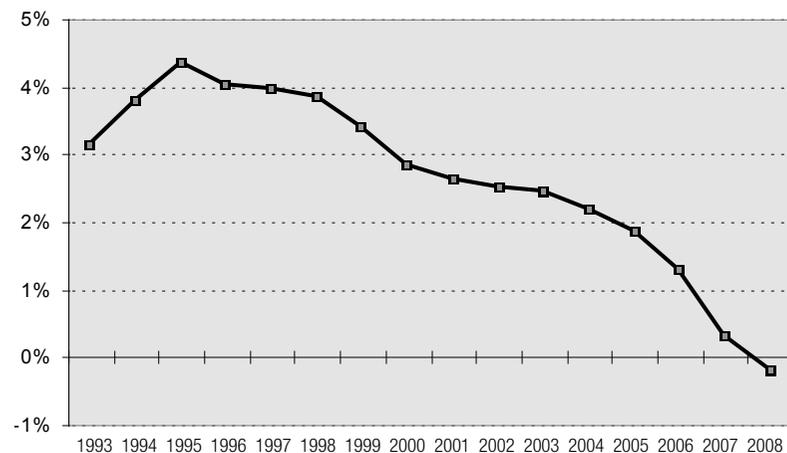


La couverture des charges, c'est le solde du compte de fonctionnement en pour-cent des charges. Elle montre dans quelle mesure les charges courantes sont couvertes par les revenus courants. On considère qu'un excédent de charges, autrement dit une perte, inférieur à $-2,5\%$ – $3,0\%$ est problématique car la capacité de la collectivité à financer ses investissements par ses propres ressources est amoindrie.

Après des taux fortement négatifs de plus de 4% de 2003 à 2005, les taux présentent des chiffres positifs en 2006, 2007 et 2008.

Quotité des intérêts

(en pour-cent)



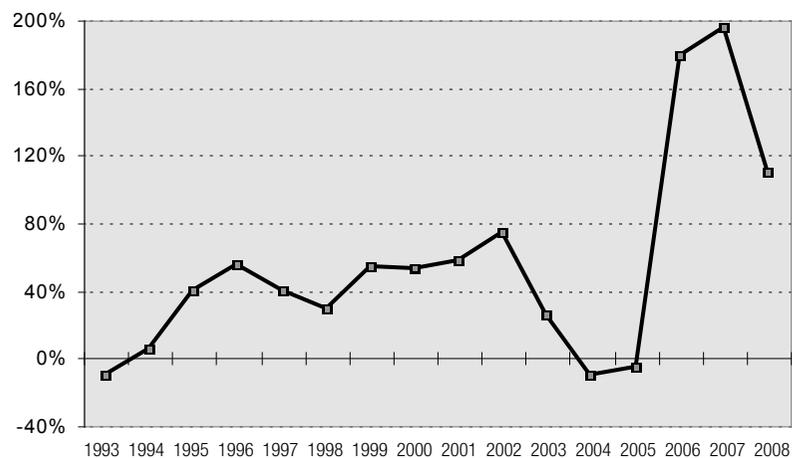
La quotité des intérêts donne des indications intéressantes sur la part des revenus du compte de fonctionnement, après déduction des revenus des biens, qui doivent être consacrées au paiement des intérêts de la dette.

On estime qu'une charge d'intérêt supérieure à 3% à 4% entraîne des contraintes significatives pour le financement des prestations publiques. C'était le cas de 1993 à 2000. Le diminution observée depuis le pic atteint en 1995 s'explique par l'augmentation des revenus et la baisse des taux.

La réduction de la dette à partir de 2005 accélère cette baisse et, pour la première fois depuis longtemps, les comptes 2008 présentent une quotité d'intérêt négative, ce qui signifie que les revenus des biens sont supérieurs aux intérêts passifs.

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer sans recourir à l'emprunt. On estime en règle général qu'un taux oscillant entre 60 et 70% est acceptable. Depuis 1993, le taux d'autofinancement a été supérieur à 70%, valeur limite du frein à l'endettement, à quatre reprises: en 2002, 2006, 2007 et 2008.

En 2006, 2007 et 2008, ce taux a même dépassé 100%: l'Etat a ainsi pu financer ses investissements avec ses ressources propres et rembourser sa dette.

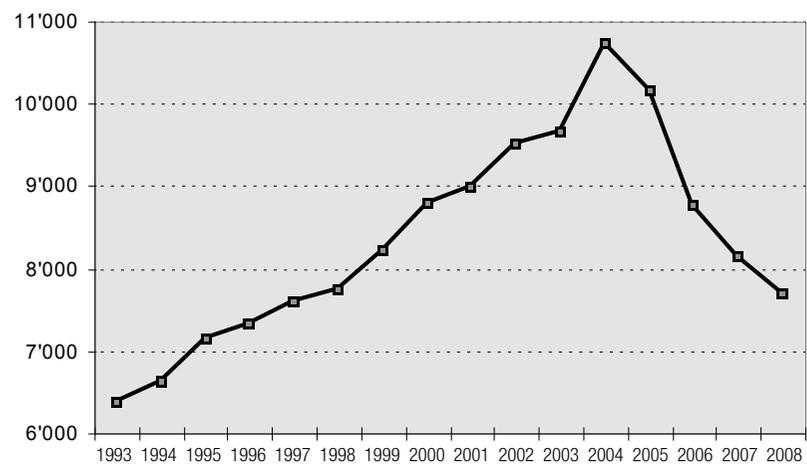


Degré d'autofinancement

(en pour-cent)

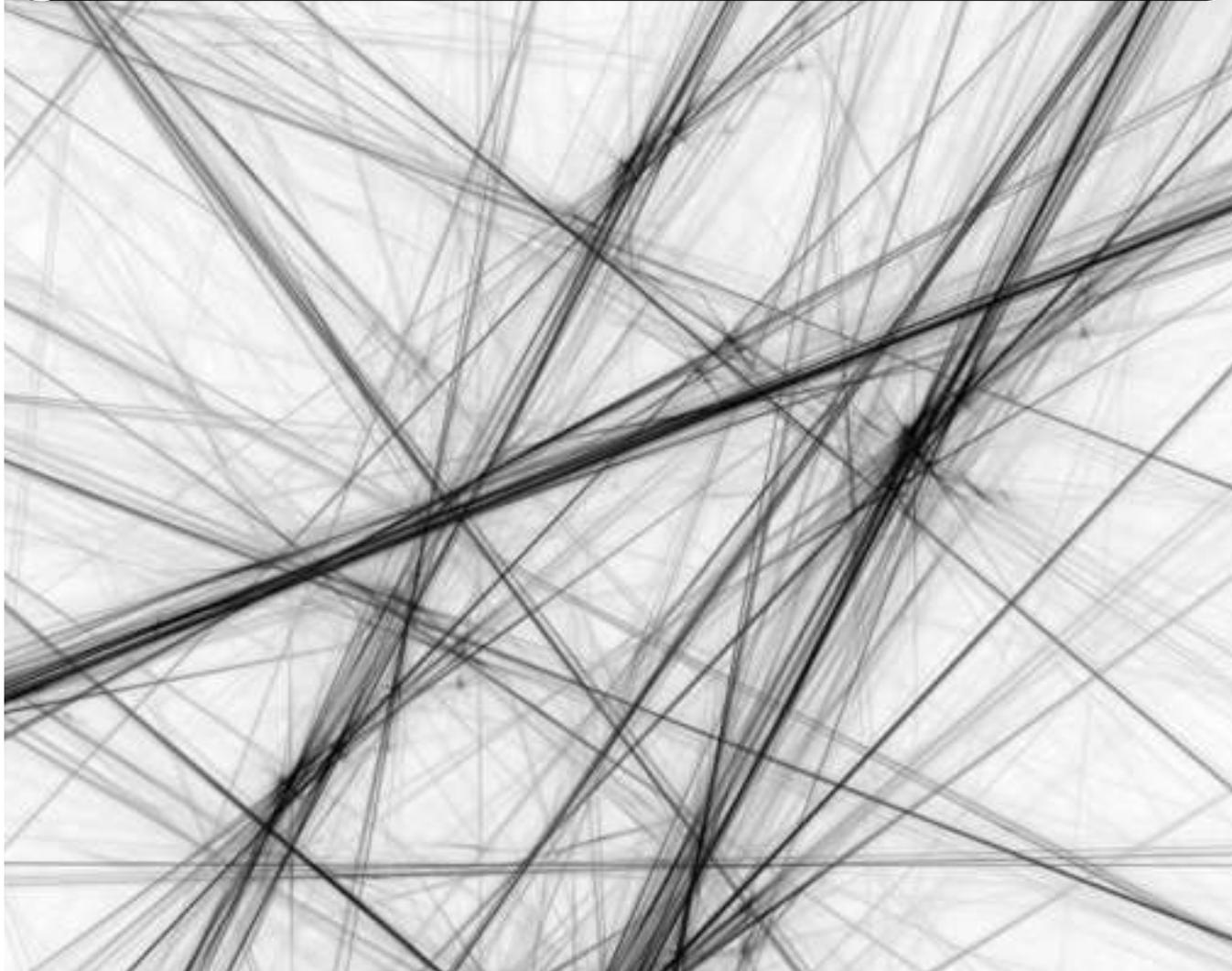
Dette consolidée par habitant

(en francs)



Au final, la dette par habitant a suivi une augmentation quasiment continue de 1993 à 2004, pour atteindre le pic de 10'700 francs par habitant! Grâce au produit de la vente d'or de la BNS et aux bons résultats des comptes de 2006 à 2008, elle est retombée à 7'700 francs par habitant, soit au niveau le plus bas depuis 1997.

C onclusion



Vers la prochaine législature

La réinvention de l'Etat est en cours. Les Neuchâteloises et Neuchâtelois en ont désormais conscience. C'est heureux! Mais elle est loin d'être achevée. Se pose la question du rôle respectif de chacune et chacun. Le Canton ne remplit-il pas trop de tâches de proximité qui devraient être celles non plus des communes d'aujourd'hui mais de régions plus vastes? Sa responsabilité première n'est-elle pas le canton envisagé comme un tout? Ne devrait-il pas aussi se concentrer davantage sur les relations transfrontalières et intercantionales, sur les relations avec l'Etat fédéral et Berne où une présence plus soutenue serait hautement souhaitable? Un désenchevêtrement des tâches entre communes et canton plus marqué n'est-il pas nécessaire? Avec l'introduction systématique de nouveaux instruments, comme les contrats de régions? Avec un réexamen de l'adéquation entre la structure des institutions, leur taille et les compétences qui sont les leurs? Réexamen qui pourrait porter aussi sur l'adéquation entre les ressources financières et les tâches à remplir, avec entre autres critères celui de l'efficacité dans l'allocation de ces ressources... C'est poser là toute la question des outils de gestion, de la détermination des objectifs et des indicateurs qui permettent de mesurer et d'évaluer les résultats. C'est souligner aussi combien l'information à disposition des autorités dont elles auraient besoin pour certaines décisions reste aujourd'hui lacunaire.

Alors que plus de la moitié des dépenses de l'Etat est redistribuée sous la forme de subventions, ce ne sont pas uniquement les relations communes-canton sur lesquelles s'interroger, mais toutes celles passées avec les institutions subventionnées et la gouvernance de ces dernières, tout particulièrement des institutions devenues plus autonomes,

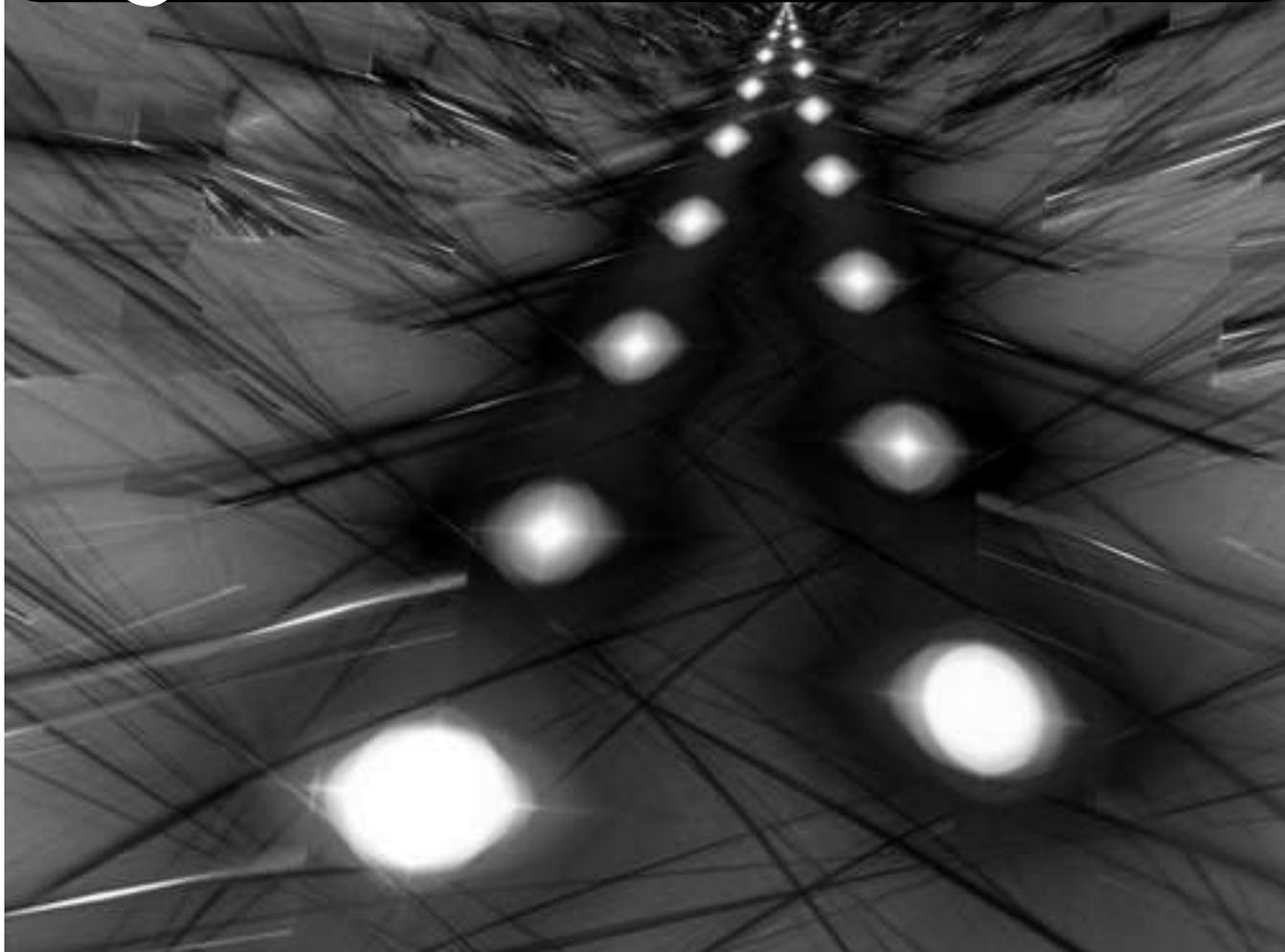
ainsi les institutions socio-sanitaires et universitaires à qui davantage de pouvoirs ont été délégués.

Réinventer l'Etat, n'est-ce pas aussi se pencher sur la manière dont le Conseil d'Etat et le Grand Conseil devraient travailler ensemble?

Tout Conseil d'Etat reprend des prédécesseurs la responsabilité de gouverner. Il sait qu'il devra la remettre. Au terme d'une législature, plus qu'au moment où il prenait ses fonctions, il a conscience de la brièveté de son mandat et du temps qu'il faut pour que les choses changent. Beaucoup de chantiers ont été ouverts. Beaucoup ont été menés à terme. D'autres demanderont plusieurs années encore pour qu'ils le soient. D'autres enfin restent à ouvrir. L'informatique – et plus particulièrement l'Administration en ligne – en est un, et pas des moindres, si l'efficacité de l'Etat doit être améliorée.

L'action de l'Etat s'inscrit dans la continuité et la durée. A chaque législature d'apporter sa pierre à l'édifice.

Réforme de l'Etat
État de situation Mars 2009



Feuille de route du Conseil d'Etat: mesures déjà en vigueur

I. Administration générale

Législatif et exécutif, institutions

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Faire le RUN et ne plus seulement en parler	Donner le pouvoir aux communes regroupées de se développer avec le soutien financier de l'Etat provenant d'une part d'or de la BNS. Un rapport touchant à l'utilisation de parts d'or de la BNS a été accepté par le Grand Conseil, à la session de mars 06.	DJSF	+ 3 mio. aux communes Création d'un fonds de restructuration de 20 mio.	Indirecte et difficile à chiffrer en l'état	Mars 06
	Sept des huit contrats de région et d'agglomération ont été signés à ce jour. La convention-programme fixant la participation forfaitaire de la Confédération à la mise en oeuvre de la politique régionale fédérale pour la période 2008-2011 a également été signée. L'organisme de mise en oeuvre de cette politique est le Bureau des agglomérations et des régions (BAR).	DEC DGT	Outre le financement de la structure BAR, dont la part Etat est prélevée dans le fonds de politique régionale, le financement de chaque projet est analysé individuellement	Plusieurs collaborateurs du SAT travaillant sur le RUN ont été transférés au BAR. Les postes d'aménagistes prévus pour le plan directeur ne seront pas compensés en intégralité.	1.1.08
	Le projet d'agglomération, destiné à solliciter le soutien de la Confédération pour la construction du TransRUN, a été soumis à la fin de l'année 07 à l'Administration fédérale. Des conventions de prestations et de financements doivent être réglées.	DGT	En cours d'évaluation En cours d'évaluation	Aucune pour l'heure Besoin en personnel pour le SAT pour traiter les dossiers liés au projet d'agglomération.	Fin 07 2009-2012
Groupement des achats des économats des Villes et du Canton	Eviter les doublons et économies pour les Villes en fonction des commandes passées.	CHANC	Etat : aucune	Aucune	Printemps 06
Restructuration du central téléphonique Etat	Gain en coûts et en frais de personnel par la reprise des activités par le central téléphonique du SCAN.	CHANC DGT	- 120.000.--/an	- 1,5 poste (retraite, démission, transfert)	Juin 06

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Prise en charge de l'affranchissement des enveloppes retour par les électriques et électeurs	Economies de frais de port.	CHANC	- 160.000.--/an	Aucune	Mi-août 06
Impression laser du bulletin des délibérations du Grand Conseil par l'économat cantonal	Economies dans le domaine des impressions.	CHANC	- 150.000.--/an dès 07 (BU 07)	Aucune	Septembre 06
Economats Villes et Canton	Intégration de l'économat de La Chaux-de-Fonds à l'économat cantonal.	CHANC	Etat : - 80.000.--/an La Chaux-de-Fonds : - 100.000.-- à 150.000.--/an	Etat : + 1 poste La Chaux-de-Fonds : - 2 postes	Janvier 07
Faire des économies au niveau des impressions de l'Etat	Regroupement des principaux centres d'impression de l'Etat, tels que le Centre d'impression de Fleurier (CIFL), ceux de l'économat et du CPLN.	CHANC	- 220.000.--/an	- 1,3 poste	Avril 07
Mise en place d'une surveillance des finances indépendante rattachée directement au Conseil d'Etat	Instrument important de maîtrise des finances de l'Etat, un contrôle cantonal des finances (CCF) indépendant dans l'exercice de son activité, rattaché directement au Conseil d'Etat et adapté aux normes les plus récentes en la matière, sera désormais ancré dans une loi cantonale spécifique adoptée par le Grand Conseil.	DJSF	Forte ; renforcement des instruments de maîtrise des finances		1.1.07
Réforme des structures de l'Etat	Sur la base du décret relatif à l'utilisation de la part de la vente d'or excédentaire de la Banque nationale suisse (BNS), l'utilisation du Fonds destiné aux réformes de l'Etat fait l'objet d'un décret spécifique soumis au Grand Conseil.	DJSF	Difficile à estimer à l'heure actuelle	Difficile à estimer à l'heure actuelle	4.12.06
Aide humanitaire et coopération au développement	Le Grand Conseil a accepté une loi permettant de fixer le cadre de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, octroyée par le Conseil d'Etat. Le principe de la légalité de la dépense est ainsi respecté; par ailleurs, la loi permettra de renforcer la collaboration entre les partenaires neuchâtelois de la coopération au développement.	DJSF	Aucune	Aucune	Mai 08

Administration

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Fusionner les centres informatiques des Villes et du STI (projet NOVINE) en une seule entité cantonale, le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)	La fusion du STI avec le Service informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds – devenu SIEN - est effective depuis le 1.01.08. Les négociations se poursuivent avec la Ville de Neuchâtel sur l'avenir du Centre électronique de gestion. En attendant, le Conseil d'Etat a pris un arrêté centralisant la préparation, le traitement et le suivi des conventions avec les centres électroniques des Villes.	DJSF	Aucune : les dépenses supplémentaires sont compensées par des recettes	Intégration de 16,4 EPT du SIC au STI	1.1.08
Rationalisation des documents bureautiques	Standardisation des enveloppes (format et double-fenêtre) pour l'administration cantonale, ceci dans le but de diminuer les coûts de production et de logistique. Revoir les modèles de lettres et le papier à en-tête afin d'avoir une unité entre les applications et les services.	CHANC	- 50.000.--/an	Aucune	1.6.08
Analyser et revoir les prestations du Service juridique à l'aune des simplifications souhaitées par le Conseil d'Etat et visées par les réorganisations du pouvoir judiciaire	Le service a réduit son effectif de 2,4 équivalents plein temps (EPT) entre 07 et 08. Par ailleurs, afin de renforcer les synergies, 1,1 EPT lui a été transféré au 1.01.08 avec la reprise de la gestion du Recueil systématique neuchâtelois (RSN) autrefois gérée par le Service du Grand Conseil.	DJSF	- 250.000.-- environ	- 2,4 EPT	2008

Personnel

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Réduire la masse salariale d'au moins 10% par rapport au budget 2006, d'ici 2009. Revalorisation du statut actuel. Participation des associations du personnel (lire également en page 62)	L'accord salarial trouvé avec les associations du personnel pour la période 07-09 a été adopté par le Grand Conseil dans une loi ad hoc. Par ailleurs, une convention-emploi a été signée avec les associations de personnel A mettre en relation avec la retraite anticipée.	DJSF	- 9,8 mio. pour le budget 07	Aucune	5.12. 06 1.7.07

II Sécurité publique

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Revoir et redéfinir les modalités d'octroi de l'assistance judiciaire	La LAPCA, adoptée par le Grand Conseil en juin 06, est entrée en vigueur au 1.01.07. La mise en œuvre concrète est en cours ; elle implique un contrôle concret du département sur l'octroi de cette assistance et sur les montants alloués ainsi que la réorganisation du recouvrement des montants avancés.	DJSF	+ 300.000. -- env. compensés à terme par une diminution des charges nettes	Mise en place progressive	1.1.07
Loi sur la police neuchâteloise (LPol) (lire également en page 64)	Le Grand Conseil a adopté le projet de loi lors de la session de février 07. La concrétisation de cette loi fait l'objet du projet de police neuchâteloise lancé par le DJSF le 22.03.07. Au 31.12.08, 30 communes ont manifesté leur intention de rejoindre la police unique ; à ce jour, 22 contrats de prestations et une convention ont déjà été signés. Dans une année, ce ne sera pas moins de 30 contrats de prestations qui devraient être passés.	DJSF	10 % d'économies à moyen terme	10 % de personnel en moins à terme sur l'ensemble des corps de police du canton pour atteindre en 2014 le chiffre de 411 policiers	1.9.07
Service de la justice 2008	Il s'agit d'assurer la gestion du suivi administratif et financier des autorités judiciaires et de leurs décisions en matière d'assistance judiciaire, au sein d'une nouvelle entité issue de la fusion : du Service de la justice actuel, du volet judiciaire de l'office de perception (OPER) et de l'office des documents d'identité (OCDI). Le nouveau Service la justice est entré en fonction le 1.01.08. Il assure non seulement de nouvelles prestations liées au rattachement du volet judiciaire de l'OPER et de l'OCDI mais aussi à l'entrée en vigueur de la loi sur l'assistance pénale, civile et administrative (LAPCA). La localisation de ce nouveau service est toujours à l'étude dans la mesure où, au vu d'autres restructurations ou projets, il pourrait voir son effectif augmenter.	DJSF	En cours d'estimation en ce qui concerne la question des locaux	- 0,9 EPT sur un effectif global de 15,4 EPT, et ce compte tenu des nouvelles prestations à assurer	1.1.08

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Projet Marguerite : réforme de l'organisation judiciaire neuchâteloise (lire également en page 64)	<p>Réforme de toute l'organisation judiciaire dans le canton en grande partie dictée par l'entrée en vigueur des dispositions fédérales. Plusieurs rapports ont déjà été adoptés par le Grand Conseil (Conseil de la magistrature, statut des magistrats, Conseil des juges d'instruction, entrée en vigueur des nouvelles dispositions du CPS).</p> <p>Le Grand Conseil a adopté en novembre 07 deux rapports portant notamment sur l'adaptation du tribunal administratif aux nouvelles exigences fédérales, sur une augmentation de la dotation en magistrats et en personnel scientifique et administratif ainsi que sur le 3^{ème} procureur (pérennisation du poste du procureur extraordinaire en fonction depuis juillet 05).</p>	DJSF	<p>Augmentation permanente de la dotation en personnel au TA + 3^{ème} procureur: 385.000.--</p> <p>Augmentation temporaire (18 mois) de la dotation en personnel : 900.000.--</p>	<p>Augmentation permanente de la dotation en personnel au TA + 3^{ème} procureur: 2,7 EPT</p> <p>Augmentation temporaire (18 mois) de la dotation en personnel : 5 EPT</p>	1.1.08
Restructuration des établissements civils et militaires (EICM)	<p>La réorganisation des EICM suite à la réforme de l'armée (Armée XXI) se poursuit. Elle va de pair avec une réflexion sur l'organisation du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).</p> <p>L'analyse des prestations a confirmé la pertinence d'un regroupement des deux entités ; elle débouche sur une concentration des tâches administratives sur le site de Colombier qui doit permettre de renforcer le centre d'instruction sur le site de Couvet, pour la protection de la population. Cette répartition est effective depuis le 1.01.08.</p>	DJSF	- 240.000.-- d'ici fin 09	<p>- 11 postes dès le 1.1.07</p> <p>- 2,4 postes d'ici fin 09</p>	1.1.08
Violence conjugale	<p>Une évaluation des mesures mises en œuvre découlant de la loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple (LVCouple), ainsi que des propositions et les perspectives de collaborations avec d'autres cantons ont été menées et élaborées par l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Elles ont fait l'objet d'un rapport d'information au Grand Conseil en février 09.</p>	DJSF	Aucune à ce stade	Aucune à ce stade	2009-2010

III. Enseignement et formation

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle pour assurer l'insertion dans le monde du travail	Le DECS a élaboré un plan d'action qui déploie ses effets progressivement, dès la rentrée d'août 07. Dans un premier temps, les mesures envisagées portent sur la valorisation des connaissances et compétences des élèves, sur une plus grande préparation aux choix professionnels et sur la sensibilisation du corps enseignant et du monde du travail à la problématique de l'insertion dans la vie active. Un concept de « case management » est également élaboré.	DECS	Non chiffrable à ce stade	Non évaluable à ce stade	Expériences-pilotes dès août 07, puis rentrée scolaire 08
Réduire les coûts de l'enseignement obligatoire (et du secondaire 2) en augmentant le nombre d'élèves par classe	16 classes en primaire et 16 en secondaire 1 ont été fermées à la rentrée 06, en lien avec le nouvel arrêté sur l'organisation des classes (21.12.05) mais aussi en raison de la démographie décroissante. Par analogie, une augmentation des effectifs par classe a été décidée dans les lycées.	DECS	- 2,5 mio. pour l'enseignement obligatoire - 2,8 mio. pour les lycées	Pas de licenciement d'enseignants nommés Aucune incidence pour les lycées en raison du bourrelet démographique	Rentrée scolaire 06
Promouvoir et renforcer les actions visant à améliorer les liens entre l'Ecole et les familles	Mise sur pied de rencontres régulières du DECS avec la Fédération des associations de parents d'élèves du canton de Neuchâtel (FAPEN). Publication d'une brochure d'information à l'attention des parents d'élèves à la rentrée scolaire 08. Soutien à la campagne « L'Education donne de la force ».	DECS	N'est pas un objectif d'économies	En principe pas d'incidence	Rentrée scolaire 08
Engager des changements structurels dans l'organisation du DECS	Intégrer les petites entités dans de plus grandes structures dans le but de créer des synergies, rationaliser les processus et éviter les dysfonctionnements en cas de problème de personnel. Réajuster les ressources du DECS aux objectifs stratégiques et opérationnels définis. La restructuration du DECS a été approuvée par le CE le 20.02.06. Elle est en vigueur depuis le 1.07.06.	DECS	La restructuration a permis des économies au niveau des effectifs à terme. Elle a aussi pour objectif de faire face aux défis qui attendent le département	La réduction des effectifs se fera en douceur sur le long terme. Il est prématuré de livrer des données précises	1.7.06
Exploiter le potentiel informatique à disposition dans le domaine de l'enseignement tout en recentrant les missions, en redéfinissant les prestations	L'informatique scolaire a été réorganisée au sein du DECS en renforçant les synergies avec le STI et le SEO en particulier. L'OSIS est devenu BIS intégré au SEO. L'informatique scolaire doit s'insérer dans la vision NOVINE et trouver une dimension romande. Le DECS poursuit dans ce sens.	DECS	- 250.000.-- en 07	- 2 postes à l'OSIS (BIS)	1.7.06

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Revoir l'offre de formation au secondaire 2. Rationaliser l'offre afin de dégager des économies	Un projet aboutissant à une optimisation des structures a été adopté. Il supprime la superposition de l'offre gymnasiale en ville de Neuchâtel et clarifie les missions dans le secteur professionnel.	DECS	Impossible à chiffrer à ce stade. Dépend de la construction des horaires, des profils, du choix des options, etc.	Voir remarque sous « incidences financières »	Rentrée scolaire 06
Régler l'avenir des écoles supérieures (ES) pour aboutir à une réduction des coûts et des postes d'encadrement	Réalisation d'une école supérieure unique sous la forme la plus appropriée dans le canton. Un rapport final a été adopté par le Conseil d'Etat en mai 06. Il a été suivi d'une conférence de presse en novembre 06. Le concept est donc sous toit, les décisions arrêtées. La mise en œuvre a débuté et se prolongera jusqu'en 09.	DECS	- 250.000.-- en 07 - 595.000.-- en 08 - 875.000.--/an dès 09	- 2 postes dès août 07	Début 07
Créer une institution de formation continue publique unique par un réseau constitué permettant d'offrir aux clients un guichet unique	Pour les entreprises, passer progressivement d'une politique d'offre de cours à une politique de réponse à la demande des clients. Le concept a été adopté par le Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport final, le 24.01.07. Un calendrier de mise en œuvre a été élaboré et l'entrée en vigueur a eu lieu en août 07.	DECS	Non chiffrable en ce moment. A évaluer à terme	A évaluer à terme. La réduction du personnel n'était pas l'objectif de ce projet	Août 07

IV. Culture et loisirs

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Définir une politique culturelle ciblée et ambitieuse	Le plan d'intention du Conseil d'Etat en matière de politique culturelle a été présenté publiquement le 6 novembre 06. Il repose sur 4 axes prioritaires et définit le cadre d'intervention du canton, précisant les outils nécessaires pour passer de la « navigation à vue » au « pilotage aux instruments ».	DECS	Objectif fixé par l'enveloppe budgétaire 07	Pas d'incidence directe	18.10.06 (adoption par CE)

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Réévaluer les missions du Service des sports afin de les mettre en adéquation avec la politique du sport définie par la Confédération	Externaliser, au niveau des camps de ski, la gestion des camps et redéfinir une stratégie de recentrage afin de rendre cette opération à nouveau rentable. L'externalisation des camps de ski a été décidée par le Conseil d'Etat en novembre 05. Elle a été immédiatement mise en œuvre et porte ses fruits (comptes 06 meilleurs que prévus, équilibre possible dès 07 ou 08). Etendre la collaboration avec les services des sports des villes. Le DECS et les 3 villes ont mis en place un mode de collaboration en matière de politique sportive cantonale dans l'esprit de réseau du RUN. Coordination, collaboration et gestion efficiente des ressources en sont les 3 axes clés.	DECS DECS	La gestion des camps doit redevenir rentable ou pour le moins équilibrée Impossible à chiffrer pour le moment étant donné que ce concept est récent	Mandat de prestations externe (économie d'un demi-poste) Impossible à chiffrer en l'état	Dès 06 1.1.08

V. Santé

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Supprimer les fondations régionales de soins à domicile au profit d'une organisation cantonale	NOMAD est sous toit.	DSAS	Respect du plan financier	Aucune dans l'immédiat	30.10.06
Réformer la psychiatrie cantonale	Le Grand Conseil a accepté le projet de loi lors de sa session de janvier 08. Loi promulguée le 5.03.08.	DSAS	Respect du plan financier	Aucune dans l'immédiat	5.3.08

VI. Prévoyance sociale

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Mise en œuvre d'un système permettant de combattre activement les abus pouvant intervenir dans le domaine de l'aide sociale	Inspecteur engagé dans ce but au sein de l'Office de surveillance (DEC) qui se consacre pleinement au secteur de l'aide sociale depuis juillet 06.	DSAS	Retour sur investissement difficilement chiffrable	Aucune. Réallocation de ressources	Juillet 06

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Offrir une véritable alternative à l'aide sociale pour les jeunes adultes	La mise en œuvre a débuté au premier trimestre 07 et a été suivie de peu par la révision des normes d'aide matérielle, en lien avec le projet. Au mois de mai 07, un rapport d'information a été remis au Grand Conseil. Le nombre de dossiers de bénéficiaires potentiels identifiés est supérieur aux objectifs fixés pour le projet et des solutions durables ont été trouvées pour une centaine de personnes. L'Etat multiplie les démarches partenariales afin de susciter la création de nouvelles places.	DEC DSAS	+ 5 mio. de charge brute pour le cumul des budgets 07, 08 et 09	+ 20 places d'insertion et 20 places d'apprentissage pour l'année 08, hors dotation	1.1.07
Améliorer la réinsertion professionnelle	Le nouveau règlement sur les mesures d'intégration professionnelle a été adopté le 20.12.06.	DEC	Aucune	Aucune	1.1.07
Supprimer l'octroi automatique des subsides LAMal	Le système d'octroi à la demande pour les indépendants a été introduit le 1.01.07. Le Conseil d'Etat a renoncé pour l'instant à l'élargissement aux autres catégories de personnes.	DSAS	Aucune	Aucune	1.1.07

VII. Trafic

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Réorganisation du Service des ponts et chaussées	En fonction des mesures de la RPT introduites au 1.01.08, de la reclassification de la H20 comme route nationale et de la réduction des moyens financiers, non-renouvellement de personnel et suppression de postes.	DGT	- 470.000.--/an	- 7 postes	Août 07 et avril 08
Réduction de l'entretien des routes cantonales	Réduction du personnel suite au non réengagement et à la diminution de l'entretien.	DGT	- 500.000.--/an	- 9 postes	Août 07
	Réduction du service hivernal (moins de passages de chasse neige – salage réduit).	DGT	- 800.000.--/an	Aucune	Août 07
	Réduction du service estival (fauches).	DGT	- 200.000.--/an	Aucune	Août 07

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Réorganisation du Service des ponts et chaussées	Avec l'entrée en vigueur de la RPT, le canton n'a plus d'obligation d'entretenir les routes nationales. Cette tâche est de la responsabilité exclusive de la Confédération. Cette dernière peut déléguer, contre rémunération, cette tâche d'entretien à des partenaires. Dans le canton de Neuchâtel, le Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN) a été créé. Le CNERN est un établissement autonome de droit public, sans personnalité juridique, financièrement indépendant et placé sous la haute surveillance du Conseil d'Etat.	DGT	- 1,9 mio./an	- 33 postes	1.1.08
Transformation du SCAN en établissement autonome de droit public, tout en maintenant le statut de droit public du personnel et l'affiliation à la Caisse de pensions (lire également en page 68)	La nouvelle loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation a été présentée au Grand Conseil à la session du 13.02.08 et un renvoi en commission a été décidé. Suite aux travaux de la commission et de la rédaction d'un nouveau rapport, la loi a été acceptée par le Grand Conseil lors de la session du 24.06.08. Courant juillet, 08 un référendum a été lancé. Celui-ci n'a pas abouti faute d'un nombre de signatures suffisant. La LSCAN est entrée en vigueur le 1.01.09.	DGT	Le montant et les effets dans le temps sont liés au mandat de prestation à passer entre l'Etat et le futur établissement autonome de droit public	- 65 EPT (bien que conservant le statut de droit public du personnel, celui-ci ne dépendra plus de l'Etat)	1.1.09

VIII. Protection et aménagement de l'environnement

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Améliorer l'autofinancement du Service de l'aménagement du territoire	Deux nouveaux arrêtés fixant les nouveaux émoluments ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat en février 06.	DGT	+ 250.000.--/an	Aucune	1.2.06 et 1.3.06
Création à Tivoli 22 d'un service unique Géomatique et Registre foncier	Fusion effective depuis le 1.01.07. Les travaux en matière de structure d'accueil étant achevés, la réception unique et son guichet clients sont opérationnels.	DGT	Environ 500.000.-- jusqu'en 09	- 4,35 EPT	23.03.07
Etudier le rapprochement éventuel entre le Service de la protection de l'environnement et le Service de l'énergie	Cette réflexion a fait l'objet d'un travail de fin d'études d'une collaboratrice du SCE, dont les conclusions ont été analysées par le DGT. Actuellement, pas d'intérêt à rapprocher les deux services ni en termes financiers, ni en termes de personnel, d'efficacité ou d'organisation.	DGT	Aucune	Aucune	Etude achevée

Fusion des services des forêts, de la faune et de la conservation de la nature	1 ^{ère} étape : Le Grand Conseil ayant adopté les modifications législatives nécessaires, le nouveau Service de la faune, des forêts et de la nature a vu le jour le 1.01.08. 2 ^{ème} étape : Mise en place d'un fonctionnement plus intégré des trois domaines d'activité du service (en lien direct avec la réorganisation des arrondissements forestiers ; voir ci-dessous)	DGT	– 50.000.--/an (1 ^{ère} étape) 2 ^{ème} étape : voir ci-dessous	– 0,6 EPT (1 ^{ère} étape) – 0,2 EPT (2 ^{ème} étape)	1.1.08 (1 ^{ère} étape) 1.1.09 (2 ^{ème} étape)
Réorganiser les arrondissements forestiers	Par arrêté du 14.05.08, le Conseil d'Etat a décidé le passage de 6 à 5 arrondissements forestiers dès le 1.01.09.	DGT	– 50.000.--/an (part de l'Etat)	– 1 EPT	1.1.09

IX. Economie publique

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / –)	Incidences sur le personnel (+ / –)	Entrée en vigueur
Fusionner les services des étrangers et de l'asile et des réfugiés	Economie structurelle.	DEC	– 520.000.--/an	– 4 postes	1.1.06
Restructurer le Service de l'inspection et de la santé au travail	Echange d'informations entre le Service de l'inspection et de la santé au travail et le Service de l'emploi.	DEC	Aucune	Aucune	1.7.06
Fusionner les services de l'économie agricole et de la viticulture ainsi que l'Office de vins et des produits du terroir (OVPT)	Economie structurelle.	DEC	– 1,3 mio. d'ici la fin de la législature	– 3,68 postes	1.1.07
Fusionner le Service de la consommation et le Service vétérinaire	Economie structurelle.	DEC	– 1 mio. d'ici la fin de la législature	– 3,65 postes	1.1.07
Restructurer la promotion économique	Le Service de l'économie, nouvelle structure étatique chargée de la préparation de la stratégie économique, de la politique régionale, de la politique extérieure et des statistiques, a été créée au 1.01.08. Il est le résultat de la fusion du Service de la promotion économique avec celui du commerce et des patentes, ainsi que du rattachement du registre du commerce et des fonctions de déléguée aux affaires extérieures et de déléguée à la politique régionale. Le 1.01.09, en lien avec la redéfinition des axes stratégiques de la promotion économique (voir rapport 08.049), la société Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl a également été intégrée au Service de l'économie.	DEC	– 200.000.--/an – 400.000.--/an	– 2,3 EPT Aucun	1.1.08 1.109

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Fusionner l'Office de surveillance (OSUR) et l'Office de l'inspection et de santé au travail (SIST)	Création d'un pôle de compétences lié à la surveillance, à l'inspection et à la santé au travail au sein du Service de l'emploi.	DEC	- 200.000.--/an	- 2 postes	1.1.09
Evaluer le Service du commerce et des patentes	Le service a fusionné au 1.01.08 avec le Service de la promotion de l'économie (voir mesure ci-dessus).	DEC	Voir mesure ci-dessus	Voir mesure ci-dessus	1.1.08
Intégrer l'Observatoire cantonal au CSEM	L'intégration de l'Observatoire au CSEM a été décidée par le Grand Conseil en avril 07 et est entrée en vigueur au 1.07.07.	DEC	Aucune. Les charges ponctuelles liées au transfert (caisse de pension, indemnités,...) sont décrites dans le rapport de gestion 07 du DEC	24 postes transférés	1.7.07
Rechercher des synergies entre la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage et son homologue jurassienne	L'examen des prestations des deux institutions a été mené pour identifier de possibles synergies. Si cet examen s'est avéré constructif, il n'a toutefois pas permis de mettre en évidence un important potentiel en la matière.	DEC	Aucune	Aucune	-
Fusionner les arrondissements des poursuites pour dettes des Montagnes et du Littoral (UNO)	La fusion des arrondissements est effective depuis le début de l'année 08. La réduction d'effectif et les économies financières ont été partiellement retardées ou absorbées par la hausse de la charge globale de travail du service, pour aboutir aux résultats mentionnés ci-contre.	DEC	- 400.000.-- d'ici 09	- 2,7 EPT à l'heure actuelle	1.1.08
Renforcer l'autonomie de la CCNC	Le projet de loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants et la loi fédérale sur l'assurance invalidité a été accepté par le Grand Conseil en janvier 08.	DEC	Aucune	Aucune	1.6.08
Renforcer l'autonomie de l'OAI	Le Grand Conseil a décidé de traiter également la problématique du statut du personnel de l'office AI en même temps que celui de la CCNC (voir mesure ci-dessus).	DEC	Aucune	Aucune	1.6.08
Accroître la participation des milieux privés dans le développement d'Evologia	Des réflexions sur le statut d'Evologia ont été engagées. Il est apparu qu'il était prématuré de modifier les structures avant qu'une vision d'avenir et une stratégie intégrant l'impact du TransRUN sur le développement du site ne soient validées.	DEC	Aucune	Aucune	-

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Clarifier le statut et renforcer l'autonomie de la CCNAC pour permettre une gestion efficace et rationnelle	Le règlement de la CCNAC a été modifié.	DEC	Aucune	Aucune	1.1.09
Fusionner les lois sur l'agriculture et la viticulture	Le projet de loi a été accepté par Grand Conseil à la session de janvier 09.	DEC	Aucune	Aucune	1.2.09
Renforcer la participation de Tourisme neuchâtelois (TN) à l'amélioration de l'image du canton	Les réflexions sont en cours au sein du Service de l'économie afin de mettre en œuvre, avec le soutien de TN, la stratégie cantonale de développement touristique. Un rapport sur cet objet a été accepté par le Grand Conseil en février 09.	DEC	A déterminer	A déterminer	A déterminer

X. Finances et impôts

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Révision de la loi sur les contributions directes. Améliorer le rendement de l'assiette fiscale	La révision de la LCDir menée en partenariat avec la commission fiscalité a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 07. En lieu et place de la compensation linéaire de la progression à froid, elle prévoit des mesures plus ciblées, notamment pour les familles, avec une majoration des déductions sociales pour enfants, l'introduction de la déduction des frais de garde, une correction du barème et une déduction les pour contribuables à revenu modeste. Les contribuables seront informés en 09 des nouvelles dispositions dans une communication ad hoc qui sera distribuée avec la déclaration d'impôt.	DJSF	Diminution des recettes fiscales de 20,8 mio.	Aucune	1.1.08

Objectifs	Mesures	Dpt	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)	Entrée en vigueur
Renforcer l'égalité face à l'impôt dans les domaines de la taxation, de la perception, du recouvrement, ainsi que de la lutte contre la fraude fiscale. Poursuivre l'examen de la perception à la source. Introduire des mécanismes de vérification dans le cadre de la loi sur les subventions. Introduire des mesures spécifiques aux fonctionnaires en demeure	<p>Les dispositions réglementaires annoncées dans le rapport d'information 05.036 du Conseil d'Etat sont entrées en vigueur. Elles ont fait l'objet de communications destinées aux contribuables en juin 06 et en février 07.</p> <p>Le règlement sur le traitement des demandes de remise de l'impôt est en cours d'études.</p> <p>De nouvelles modalités d'arrangement ont été introduites au 1.01.07 par l'Office de perception. Une information spécifique sur ces dernières sera prochainement mise à disposition des contribuables concernés.</p> <p>Le Grand Conseil a adopté une modification de la LCDir autorisant le Conseil d'Etat à fixer le taux de l'intérêt moratoire à 10%.</p>	DJSF	<p>Elevé</p> <p>+ 100.000.-- env.</p> <p>Elevé</p> <p>Elevé</p>	Aucune	<p>Entrée en vigueur au 1.1.06</p> <p>1.1.09</p> <p>Hiver 08</p> <p>1.1.09</p>
Nouvelle répartition des tâches cantons- Confédération	<p>Les travaux de mise en œuvre de la RPT sur le plan parlementaire sont terminés. Suite à la publication des chiffres définitifs par la Confédération et à une perte de recettes de 20 mio. de francs pour le Canton de Neuchâtel, le Conseil d'Etat a confié un mandat pour évaluer les informations communiquées par la Confédération.</p> <p>Les résultats de cette étude ont été portés à la connaissance de la Commission de gestion et des finances, de la Commission fiscalité et de la Commission RPT du Grand Conseil. Ils font l'état d'un rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil du 29.09.08 (08.048).</p>	DJSF + tous les départements	- 20 mios.	Pas quantifiable pour l'heure	<p>1.1.08</p> <p>Janvier 2009</p>

Feuille de route du Conseil d'Etat: état d'avancement des travaux

I. Administration générale

Législatif et exécutif, institutions

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Réexaminer de manière systématique les subventions et les prestations	Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport 05 du groupe de pilotage dirigé par le Service financier. La mise en œuvre des recommandations du groupe a été confiée aux départements dans le cadre du processus budgétaire.	Tous	CE ou GC	Evaluer toutes les subventions d'ici à 09	Liées aux suites données par les départements aux recommandations du groupe de pilotage	Indirecte, mais difficile à chiffrer en l'état

Administration

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Garantir la sécurité physique du système informatique	Le déménagement du SIEN (lire aussi en page 47) dans des locaux plus adaptés et plus modernes est à l'étude. Le calendrier sera établi dans le cadre plus large de la planification des investissements du département et en tenant compte des perspectives de rapprochement avec le Centre d'électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel.	DJSF	GC	A l'étude	750.000.--prévus en 09. Investissement total : 10 mio.	Aucune
Accélérer la mise en place du Guichet unique et développer le nombre de prestations en ligne	Une demande de crédit d'investissement visant à développer le Guichet unique neuchâtelois est prévue pour le premier trimestre 09.	DJSF	GC	2009	250.000.-- prévus en 09 sur un investissement total de 4,5 mio.	Potentiel à estimer, mais fort à long terme

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Création d'un Office neuchâtelois du logement, en regroupant les forces de travail de l'Office cantonal du logement avec les Offices régionaux du logement des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds	Les discussions sont en cours entre le Canton et les villes afin de définir la structure juridique du futur Office neuchâtelois du logement.	DGT	CE (+ CC Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds)	Entrée en vigueur prévue courant 09	+ 70.000.-- env.	+ 0,5 poste

Personnel

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Réduire la masse salariale d'au moins 10% par rapport au budget 2006, d'ici 2009. Revalorisation du statut actuel. Participation des associations du personnel (lire également en page 47)	Entre les comptes 06 et 07 , la masse salariale a été réduite, selon les modalités d'évaluation suivantes de: <ul style="list-style-type: none"> ▪ 9,6% avec l'accord salarial ▪ 11% sans tenir compte de l'accord salarial ▪ et 12,8% en francs constants 2005 	DJSF + tous les départements	CE	2007-2009	- 9,8 mio. pour le budget 07 - 33,7 mio. - 40,2 mio. - 45 mio.	Forte

Caisse de pensions de l'Etat (CPEN)

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Création d'une caisse de pensions unique entre l'Etat et les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds	<p>Projet validé par le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds le 19.03.08 et par celui de la Ville de Neuchâtel le 7.04.08.</p> <p>Projet renvoyé en commission par le Grand Conseil le 30.04.08 et adopté en suivant les propositions de la commission le 24.06.08.</p> <p>Multiples mesures tendant à la création d'un plan de prévoyance commun, d'une part et à la consolidation financière de l'institution, d'autre part. Objectif d'augmentation du degré de couverture à 85% en 20 ans puis à 100% en 30 ans et à 115% en 40 ans. Au nombre de ces mesures, on signalera une révision à la baisse des prestations, un relèvement des cotisations payées par les assurés et les employeurs et le remplacement de l'indexation automatique et intégrale des rentes par une indexation garantie à hauteur de 50% aussi longtemps que le degré de couverture se situe dans le chemin de croissance défini.</p> <p>L'annonce d'une demande de référendum déposée le 30.06.08 par le SSP-RN n'a finalement pas débouché sur un référendum, le délai imparti étant échu sans que les signatures ne soient déposées.</p> <p>Le Grand Conseil a été saisi d'un rapport et, par décision du 4.11.08 modifier la loi du 24 juin, repoussant son entrée en vigueur d'un an (1.01.2010).</p>	DJSF		1.1.10	<p>Incidences annuelles pour l'Etat de la hausse progressive des cotisations selon projet de règlement (à effectif constant):</p> <p>2010 : + 1,1 mio.</p> <p>2011 : + 1,1 mio.</p> <p>2012 : + 3,3 mio.</p> <p>2013 : + 3,3 mio.</p> <p>dès 2014: + 5,5 mio.</p>	<p>Reprise du personnel au moment de la fusion des trois institutions puis diminution prévue</p> <p>Pour l'Etat, suppression des 13,4 postes de la CPEN puisque la nouvelle caisse sera autonome</p>
Réorganisation de l'administration de la CPEN, y compris gestion du patrimoine, afin de garantir son autonomie	Réglé dans le cadre de la mise en place de la Caisse de pensions unique.	DJSF	GC	1.1.10	voir ci-dessus Caisse unique	Voir ci-dessus Caisse unique
Modification de la loi sur la caisse de pensions des membres du Conseil d'Etat	Adoption d'un rapport présentant une nouvelle loi réglant la prévoyance professionnelle des magistrats politiques (Conseil d'Etat) et judiciaires, avec des régimes de prévoyance distincts. Création d'un groupe de travail dès que la Caisse unique sera en place.	DJSF	GC	Automne 09	A l'étude	Aucune

II. Sécurité publique

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Loi sur la police neuchâteloise (LPol): réforme de la police (lire également en page 49)	<p>L'entrée en vigueur de cette nouvelle loi mais aussi l'adhésion de nombreuses communes au projet implique une redéfinition complète du fonctionnement de la police. Une structure de projet a été mise en place à cet effet.</p> <p>La police passera d'une organisation territoriale articulée sur deux arrondissements à une organisation par groupes de prestations sur l'ensemble du canton avec 5 centres de responsabilité (police judiciaire, police de proximité, police secours, police mobile, police de la circulation. Cette réorganisation implique la disparition du poste de commandant de la gendarmerie.</p> <p>La nouvelle collocation des fonctions qui s'ensuivra entraînera une augmentation de 250.000 francs (+0,6%) de la masse salariale (env. 42 millions de francs dans le budget 09).</p>	DJSF	GC	<p>Entrée en vigueur prévue le 1.7.09</p> <p>Délai transitoire pour mettre en place tout le dispositif prévu par la loi : 2014</p>	375.000.-- comprenant principalement les investissements liés à la participation aux transformations d'un bâtiment à Colombier ; environ 152.000.-- de loyers supplémentaires	L'effectif policier Etat et communes confondues doit diminuer de 59 EPT, soit 10%, pour atteindre 411 EPT en 2014
Projet Marguerite : réforme de l'organisation judiciaire neuchâteloise (lire aussi en page 50)	<p>Réforme de toute l'organisation judiciaire dans le canton en grande partie dictée par l'entrée en vigueur des dispositions fédérales.</p> <p>Une commission composée de membres de la commission législative, de la magistrature et de l'administration a remis au Conseil d'Etat en juin 08 un rapport sur lequel le Conseil d'Etat s'est basé pour mettre en consultation un avant-projet de rapport et de loi portant sur la réforme de l'appareil judiciaire dans son ensemble en tenant compte notamment de l'introduction des codes de procédures fédéraux pénal et civil à l'horizon 2010. Le Conseil d'Etat envisage d'adopter le rapport et actes législatifs sur la nouvelle organisation judiciaire et de le soumettre au Grand Conseil dans le courant de l'année 09.</p>	DJSF	GC	<p>Entrée en vigueur prévue au 1. 1.11</p>	En cours d'évaluation	En cours d'évaluation

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Déla	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Introduction des passeports biométriques	Suite à l'arrêté fédéral du 13.06.08 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la CE concernant la reprise du Règlement (CE) 2252 relatif aux passeports biométriques et documents de voyage, le canton doit se doter de nouveaux appareils spécifiques et assurer au niveau cantonal la gestion et délivrance de tels documents ; bien qu'un référendum ait abouti, la Confédération demande aux cantons d'avancer dans ce projet.	DJSF/ DEC	CE pour la réorganisation du JUST ; GC pour le crédit d'investissement	Mars 2010	En cours d'évaluation	En cours d'évaluation
Examen sur le processus et la gestion des amendes dans son ensemble	1) Revoir tout le processus de la gestion des amendes afin d'améliorer son fonctionnement et le recouvrement du produit des amendes. 2) Revoir la procédure et les critères pour la pose de radars sur territoire communal et cantonal. 3) A la demande des villes, ouvrir la discussion sur la répartition du taux du produit des amendes actuellement de 50%-50%	1)DJSF 2)DJSF / DGT 3)DJSF	CE	1) Printemps 09 2) fin janvier 09 3) pas encore déterminé	En cours d'évaluation	En cours d'évaluation
Police du feu 2009	L'organisation de la police du feu remonte aux années 1960. Elle doit être adaptée au développement territorial du canton des dernières décennies et répondre aux objectifs de la sécurité par la coopération dans le domaine de la protection de la population. Un projet a été lancé au début mars 08 pour clarifier les missions et les prestations des partenaires de la police du feu, établir des procédures de commandement et d'engagement, établir des standards cantonaux pour les matériels et l'instruction et viser à une diminution des coûts globaux des services du feu. A relever que le système de milice est maintenu.	DJSF	GC	Printemps 09	Diminution visée de 3 à 3,5 mio. pour les communes et les assurés de l'ECAP	En cours d'évaluation
Centrale d'alarme unique	Un groupe de travail externe a été mandaté par le chef du DJSF pour analyser les possibilités de créer une seule centrale d'alarme et d'engagement au profit des tous les services d'intervention du canton.	DJSF	CE	Printemps 09	En cours d'évaluation	En cours d'évaluation

III. Enseignement et formation

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Renforcer Neuchâtel en tant que centre de compétence national (et international) en microtechnique et micro et nanotechnologies	<p>Les contours du futur pôle des microtechniques ont été présentés en conférence de presse en octobre 07 : intégration de l'IMT à l'EPFL avec développement de la microtechnique sur sol NE, avenir du COMLAB, bâtiment de la microtechnique, redéploiement de l'UniNE, en particulier faculté des sciences.</p> <p>Le projet de pôle alliant EPFL, IMT, CSEM est stratégiquement réalisé, il reste à le concrétiser, notamment la construction d'un nouveau bâtiment.</p> <p>Par ailleurs, l'intégration de l'Observatoire au CSEM et à l'Université a abouti (voir page 58) et contribue également au renforcement du pôle.</p> <p>Les travaux de planification du futur bâtiment de la Microtechnique sont en cours. Un chef de projet a été engagé. Sa mission actuelle est la définition du programme des travaux et la conduite des travaux liés à l'élaboration du plan de quartier.</p>	DECS DEC	GC	2009	<p>50 mio. figurent dans la liste des projets d'investissement du plan financier (Centre de nano- et microtechnologies et COMLAB, bâtiments et équipements)</p> <p>Des moyens financiers seront dégagés pour l'UniNE</p>	Le personnel de l'IMT intégrera l'EPFL, la partie COMLAB sera intégrée au CSEM. Diminution donc du personnel universitaire
Mettre en oeuvre l'enseignement par objectifs, dans la ligne tracée par le plan d'études cadre romand (PECARO)	<p>Achèvement du processus d'introduction progressive du plan d'études neuchâtelois du secondaire 1 (PENSE), au degré 9 à la rentrée 08 ; développement de la formation inhérente des enseignants.</p> <p>Finalisation et mise en oeuvre du plan d'études romand (PER) avec l'ensemble des cantons romands. Le PER, qui concerne tous les degrés de l'école obligatoire, s'inscrit dans la ligne des accords HarmoS et Convention scolaire romande et remplace PECARO.</p>	DECS	DECS	2009	Pour le PENSE, en principe pas d'incidence	En principe pas d'incidence
Redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant dans la scolarité obligatoire	Outre la sensibilisation au grand nombre d'activités « extrascolaires », le DECS mène à l'interne un travail en vue d'actualiser les documents relatifs aux droits, devoirs et obligations des enseignants.	DECS	CE+com-munes	2009	Non chiffrable à ce stade	Non évaluable à ce stade
Clarifier le rôle et les missions des directions d'école	Le DECS a terminé la description de l'ensemble des fonctions de cadres des directions de tous les établissements scolaires du canton. Un groupe de projet Classidir, réunissant des représentants des autorités scolaires, des associations professionnelles et du DECS œuvre à l'élaboration de nouvelles classifications de fonctions et échelle de traitements.	DECS	CE+com-munes	2009	Principe de neutralité financière à ce stade	Non évaluable à ce stade

IV. Culture et loisirs

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Réévaluer les missions du Service des sports afin de les mettre en adéquation avec la politique du sport définie par la Confédération	Une nouvelle politique de soutien aux manifestations sportives doit être concrétisée dans les mois à venir. (cette question est en lien avec le dossier « périmètres de protection pour la faune sauvage » piloté par le DGT).	DECS / DGT	CE	2009	Non chiffrable à ce stade	Non évaluable à ce stade

V. Santé

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Mettre en place l'Hôpital neuchâtelois (HNe). Réexaminer le nombre de sites et la répartition des missions	En janvier 08, le Conseil d'Etat s'est déterminé quant à la répartition des missions entre les sites de soins aigus. Le processus est en cours avec, comme dernières étapes marquantes, la fermeture du bloc opératoire et de la maternité du site du Val-de-Travers.	DSAS	CE	2008-2009	- 23 mio. d'ici à 09	Suppression d'env. 100 EPT
Etudier le financement par prestations dans le domaine des homes pour personnes âgées	Le nouveau système est en cours d'élaboration au sein d'un groupe de travail regroupant le DSAS, l'ANIPPA et l'ANEMPA. Un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le courant de l'année 09 en vue d'une introduction progressive du nouveau système dès le 1.01.2010.	DSAS	CE	2009	Aucune	Aucune

VI. Prévoyance sociale

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Mettre en place les guichets sociaux régionaux ainsi que les autres instruments prévus par la LhaCoPS	L'application de la réglementation adoptée par le Conseil d'Etat se fera progressivement dans les différents secteurs dès 09, de même que la mise en place des guichets sociaux (3ème étape).	DSAS	CE	2008-2009	En cours d'évaluation	En cours d'évaluation
Repenser le plan d'équipement des établissements spécialisés et leurs missions	Les réflexions se poursuivent par secteur dans le cadre des nouveaux objectifs fixés par le Conseil d'Etat, à la suite des conclusions du projet RENARD. Un rapport faisant état des modifications du plan d'équipement est en cours de préparation.	DSAS	CE - GC	2009	Diminution de 10% des subventions allouées par l'Etat	En cours d'évaluation

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Simplifier le fonctionnement et le mode de financement de l'accueil de la petite enfance	Le projet de loi sur l'accueil des enfants instituant le bon d'accueil (LAE) mis en consultation par le Conseil d'Etat n'a pas obtenu le soutien des principaux partenaires concernés. Le Conseil d'Etat a donc décidé de reprendre les négociations avec ces derniers. Il s'agit de trouver un accord avec les communes neuchâteloises notamment afin de proposer des modifications qui tiennent compte des remarques formulées durant la procédure de consultation.	DSAS	CE - GC	2 ^e semestre 09	Les économies seront réallouées au profit de l'extension de l'offre en matière d'accueil	Aucune

VII. Trafic

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Réunion sur un seul site à La Chaux-de-Fonds des deux services administratifs du SCAN (lire également en page 56)	Cet objectif a été mis en deuxième degré d'urgence, le SCAN n'ayant pas les ressources nécessaires pour mener trois projets de front. De plus, la réalisation de ce projet nécessite une étude de marché en fonction de l'évolution de la situation économique du marché de l'automobile, de la redistribution des réseaux de vente et des garages. Du point de vue de la rationalisation du SCAN, l'objectif de centraliser l'administration doit être maintenu, par contre le timing doit être légèrement modifié et prendre place après les deux autres projets.	DGT	Conseil d'administration du SCAN	Objectif repris dans mandat de prestations Conseil d'Etat / SCAN	-	-
Construction d'une seconde halle technique du SCAN (lire également en page 56)	En collaboration avec le SAT, démarches entreprises pour obtenir le dézonage de la parcelle 2498 du cadastre de Boudevilliers. La procédure est terminée et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Le nouveau plan d'aménagement de cette parcelle est sanctionné. Quelle que soit la situation juridique du SCAN, cette halle s'avère indispensable pour atteindre les objectifs fixés sur le plan de l'efficience (augmentation de la cadence, diminution des frais de locations, etc). A noter que l'étude de cette halle technique comprend également la centralisation des examens de conducteurs.	DGT	Conseil d'administration du SCAN	Objectif repris dans mandat de prestations Conseil d'Etat / SCAN	-	-

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Redimensionnement du Service des ponts et chaussées	Nouvelle organisation définie, tenant compte de l'entrée en vigueur de la RPT au 1.01.08. La fin du projet du tunnel de Serrières en 2014 n'aura pas d'effet sur le personnel (départs à la retraite + réaffectation de personnes à d'autres postes libres). L'éventuel transfert de la H20 à la Confédération aurait un impact relatif à la diminution du personnel d'entretien.	DGT	DGT	2007-2014	Non définies	Environ 15 postes supprimés
Redéfinir les standards en matière d'entretien routier	Mesures de déneigement réduit appliquées et étude de rationalisation de l'entretien estival.	DGT	DGT	2007-2008	Les économies sont celles déjà réalisées par la diminution du personnel et par la réduction des rémunérations pour travail supplémentaire	Déjà intégrées dans la restructuration du service
Redéfinir les réseaux routiers cantonaux et communaux et les prestations respectives	Analyse préliminaire – nécessité de modifier la loi sur les routes et voies publiques – redéfinition des responsabilités canton-communes.	DGT	GC	2008-2009	Non définies	Non définies

VIII. Protection et aménagement de l'environnement

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Simplifier les procédures en matière d'aménagement du territoire par une délégation de compétences aux communes	Le projet est en cours d'étude.	DGT	DGT	2009	Non chiffrables à ce stade de l'étude	Stabilisation du personnel puis diminution

IX. Economie publique

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Accroître les collaborations entre le CNIP et le secteur privé	Le statut du CNIP est en cours de révision pour permettre à l'institution de développer des mandats de prestations dans les domaines de la production, de la formation et des stages tout en facilitant l'échange de compétences et de services. Le rapport soumis au Grand Conseil a été renvoyé en commission lors de la session de novembre 08. Il devrait être repris avec préavis favorable de la commission à la session du Grand Conseil de mars 09.	DEC	GC	1 ^{er} semestre 09	Economie à terme de 400.000.--	Externalisation du personnel du CNIP
Adapter les locaux et les équipements du CNIP afin qu'il puisse mener sa mission	Le Grand Conseil a été saisi d'une demande de crédit visant à ouvrir des ateliers de production, de maintenance et de rénovation de machines et de systèmes industriels. L'Etat étant propriétaire des bâtiments, il prendra en charge un crédit d'investissement lié aux locaux, tandis que le CNIP assumera les crédits d'équipement dans le cadre de sa nouvelle autonomie (voir mesure ci-avant). Le projet a été renvoyé en commission.	DEC	GC	1 ^{er} semestre 09	Investissement de 1,6 mio.	Aucune
Fusionner les lois sur la police du commerce et sur les établissements publics	Le Grand Conseil a accepté cette loi. Un référendum a abouti. La population neuchâteloise tranchera le 17 mai 09.	DEC	GC/ Peuple	17 mai 09	Augmentation de charges pour l'Etat de 225.000.--/an	Aucune

X. Finances et impôts

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Révision de la fiscalité des entreprises	<p>Les travaux d'une commission d'études ont été lancés le 5.12.08 afin d'examiner les propositions de modification à apporter à la fiscalité des entreprises et de remettre un rapport qui doit permettre aux autorités politiques de préparer et d'adopter une révision de la législation fiscale en vigueur.</p> <p>Sur la base de ce document, les travaux de révision seront entrepris, de manière à ce que le Grand Conseil puisse se prononcer en novembre 09, avec une entrée en vigueur prévue au 1.01.2010.</p>	DJSF	GC	<p>Fin avril 09</p> <p>Novembre 09</p> <p>Entrée en vigueur : 1.1.10</p>	A estimer	A estimer
Optimisation et réorganisation de l'Office du contentieux	<p>Suite au rattachement de la perception au Service des contributions et au Service de la justice, une étude sur la réorganisation de l'Office du contentieux a été lancée afin d'optimiser les processus de la gestion de la relance et des amendes.</p> <p>Cette étude pourrait être élargie par la suite à d'autres prestations pour faire de l'OCXG le centre de compétences de l'Etat en matière de recouvrement.</p>	DJSF	CE	2009	+ 300.000.--	A l'étude

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Regroupement de la perception et de la taxation. Introduction de la Taxation assistée par ordinateur (TAO)	<p>Le regroupement des unités chargées de la taxation et de la perception au sein de l'Etat est effectif depuis le début 08. Les activités de perception encore confiées à la Ville de Neuchâtel et à la commune de Colombier seront transférées à l'Etat d'ici à la fin de l'année. Dès 09, les contribuables n'auront ainsi plus qu'un seul interlocuteur pour les questions.</p> <p>Sur la base d'une étude menée par un mandataire externe sur les interactions entre les services de l'Etat et les contribuables, une réorganisation en profondeur du Service des contributions a été lancée. Les décisions sur la future structure du service seront prises durant l'automne.</p> <p>Par ailleurs, les premiers résultats de la taxation assistée par ordinateur (TAO) sont très encourageants. Le projet se poursuit sur la base des expériences réalisées en 07. Clic&Tax, l'outil informatique été mis à disposition des contribuables au début 08, a rencontré un grand succès auprès des contribuables et sera à nouveau disponible en 09. En parallèle, des études sur la déclaration d'impôt en ligne, via le Guichet sécurisé unique sont en cours.</p> <p>Ces réformes devraient aboutir, à terme, à une concentration du secteur de l'impôt sur un seul site. Les bases d'organisation ont été approuvées et validées par le chef du DJSF en octobre 08 ; elles ont été présentées aux collaborateurs du SCCO, à la sous-commission de gestion et des finances du DJSF et à la commission fiscalité du Grand Conseil. Une demande de crédit d'étude visant à affiner les bases informatiques et les besoins en infrastructures sera sollicitée au Grand Conseil.</p>	DJSF	GC	<p>Regroupement effectif : 1.1.08</p> <p>Concentration perception : 1.01.09</p> <p>2008</p> <p>2009</p>	<p>En préparation selon planification financière</p> <p>Pour les communes : - 350.000.--</p> <p>Pour l'Etat : - 100.000.--</p> <p>250.000.--</p>	<p>- 1 poste de chef d'office</p> <p>- 1 EPT</p>

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai	Incidences financières (+ / -)	Incidences sur le personnel (+ / -)
Péréquation financière intercommunale	<p>La Commission péréquation du Grand Conseil (COMPER) a suspendu ses travaux jusqu'à l'automne 08 pour que la péréquation financière intercommunale puisse faire l'objet d'une évaluation.</p> <p>Sur la base d'un mandat externe délivré par le DJSF, un rapport a été présenté à la COMPER, puis à la Commission de gestion et des finances et à une délégation de la Commission législative, qui en ont fait une appréciation d'ensemble. Il en est résulté que la révision de la péréquation doit être menée en parallèle à une troisième étape de désenchevêtrement des tâches.</p>	DJSF	GC	1 ^{er} semestre 2010	A ce stade aucune. Très importantes à plus long terme	Aucune

Crédit photographique:
Ear Candy, Interface, Shiyali

Chancellerie d'Etat
Château
2001 Neuchâtel
Tél. 032 889 40 03
Courriel: Secretariat.Chancellerie@ne.ch
Internet: www.ne.ch/bilanlegislature

